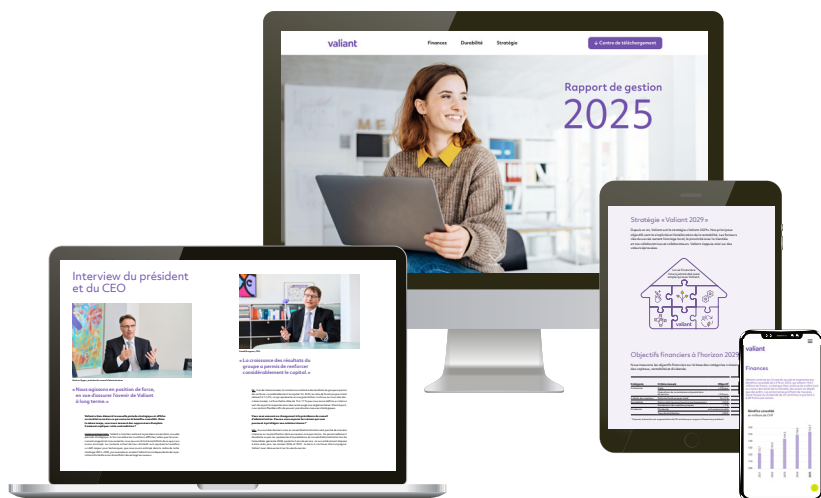


valiant

rapport relatif à l'exercice 2025



votre banque en toute simplicité



Le rapport de Valiant se compose des publications suivantes :

- rapport de gestion (PDF)
- rapport abrégé (PDF et imprimé)
- rapport de durabilité (PDF)

Les informations détaillées et les rapports complets sont disponibles sur le site Internet. Également disponibles : rapport de gestion en ligne avec des chiffres-clés interactifs, des vidéos et un centre de téléchargement



gb.valiant.ch

- 4 L'exercice 2025
- 5 Chiffres-clés
- 6 Message du président et du CEO
- 9 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 15 Stratégie et objectifs
- 29 Évolution des affaires
- 33 Appréciation des risques
- 36 Investisseurs

Rapport corporate governance

- 44 Structure du groupe et actionnariat
- 48 Structure du capital
- 50 Conseil d'administration
- 64 Comité de direction
- 67 Rémunérations, participations et prêts
- 68 Droits de participation des actionnaires
- 71 Changements de contrôle et mesures de défense
- 72 Organe de révision
- 74 Politique d'information
- 75 Périodes d'interdiction de négociation

Rapport relatif aux rémunérations

- 79 Avant-propos
- 80 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 82 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 84 Éléments de rémunération
- 88 Calcul de la rémunération variable
- 89 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 91 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 92 Rémunération de l'exercice sous revue
- 96 Autres publications
- 99 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction
- 101 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 106 Comptes consolidés
- 110 Annexe des comptes consolidés
- 151 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 157 Publication des fonds propres et des liquidités
- 158 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 166 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Adresses

- 171 Adresses de Valiant Holding SA

L'exercice 2025

Stratégie « Valiant 2029 »

Valiant a bien démarré sa nouvelle période stratégique et a développé son offre dès la première année de la stratégie « Valiant 2029 ». Un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle a été lancé pour augmenter notre rentabilité, notre principal objectif.

Nouveau membre au comité de direction

Kathrin Wehrli est entrée au comité de direction le 1^{er} septembre 2025. Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, elle a pris la suite de Marc Praxmarer.

Nouvelle augmentation du dividende

Compte tenu du résultat annuel 2025 réjouissant, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 13 mai 2026 une augmentation du dividende de 20 centimes, le portant à 6.00 francs par action.

Meilleure banque nationale

Chaque année, le magazine économique BILANZ récompense les meilleures banques de Suisse. Les compétences de Valiant en matière de conseil en placement ont de nouveau convaincu, permettant à la banque d'obtenir trois distinctions en 2025 :

- Numéro 1 dans la catégorie « Banques nationales »
- Leader de longue date en matière de qualité
- Label « Excellent », qui classe Valiant parmi les meilleures banques de Suisse

Satisfaction de la clientèle

Chaque année, Valiant mandate un institut externe pour mener une enquête de satisfaction auprès de la clientèle. Cette dernière a confirmé le haut niveau de satisfaction de la clientèle privée et commerciale à l'égard de Valiant. La légère augmentation de la note accordée pour la simplicité, déjà élevée, est également à saluer.

CHF **154,7** millions

Valiant réalise le meilleur bénéfice consolidé de son histoire, en hausse de 2,9 %.

CHF **396,3** millions

Valiant a amélioré son résultat net des opérations d'intérêts de 0,1 % dans un environnement de taux nuls.

+ **12,2** %

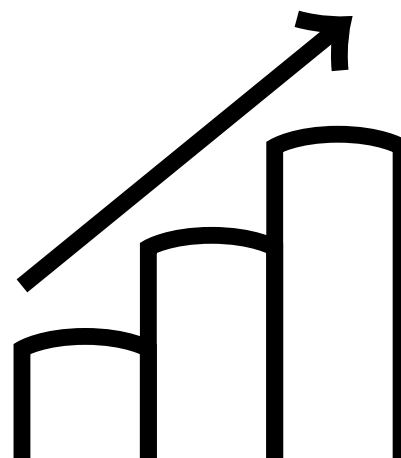
Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement montre une progression réjouissante.

17,2 %

Fin 2025, le ratio de fonds propres total s'élevait à 17,2 %, Valiant peut ainsi s'appuyer sur une base de capital robuste et dépasse largement les exigences de la FINMA.

CHF **6.00**

Une augmentation de 20 centimes du dividende par action est proposée à l'assemblée générale.



Chiffres-clés

Bilan		2025	2024	2023	2022	2021
Total du bilan	en CHF 1000	37 874 143	37 123 728	36 080 425	35 729 828	35 560 329
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	30 364 686	30 148 747	29 676 943	28 679 520	27 243 654
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	22 767 805	22 402 177	22 220 477	22 551 659	22 138 749
Capitaux propres	en CHF 1000	2 763 930	2 677 412	2 575 513	2 467 447	2 398 755
Fortune clientèle	en CHF 1000	35 360 698	33 542 291	32 738 010	32 303 679	32 949 726
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1000	408 371	408 870	426 995	351 099	341 644
Produits d'exploitation	en CHF 1000	549 494	551 676	545 793	448 409	430 609
Charges d'exploitation	en CHF 1000	-301 344	-300 003	-290 186	-267 572	-254 353
Résultat opérationnel	en CHF 1000	225 492	233 374	232 254	159 354	143 959
Bénéfice consolidé	en CHF 1000	154 709	150 383	144 255	129 514	123 125
Ratio coûts/revenus ¹	en %	53,7	53,1	51,3	57,7	57,2
Rentabilité²						
RorE (Return on required Equity)	en %	15,2	15,9	16,0	13,1	10,8
RoE (Return on Equity)	en %	7,2	7,7	8,0	6,6	5,4
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1000	15 480 452	15 653 408	15 268 390	15 045 365	14 408 311
Fonds propres pris en compte	en CHF 1000	2 666 581	2 583 186	2 484 583	2 377 563	2 307 811
Ratio de fonds propres total	en %	17,2	16,5	16,3	15,8	16,0
Ratio de levier	en %	6,7	6,6	6,5	6,3	6,1
Effectifs						
Nombre de collaboratrices et collaborateurs		1 188	1 153	1 136	1 110	1 130
Emplois à temps plein		1 052	1 018	1 003	981	995
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	175.02	169.54	163.08	156.24	151.89
Bénéfice net par action	en CHF	9.80	9.52	9.13	8.20	7.80
Dividende	en CHF	6.00 ³	5.80	5.50	5.00	5.00
Payout ratio	en %	61,2	60,9	60,2	61,0	64,1
Dernier cours de l'année	en CHF	151.00	105.60	95.40	100.00	91.30
Capitalisation boursière	en millions de CHF	2 385	1 668	1 507	1 579	1 442
Notation de Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-term deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

² Bénéfice consolidé plus la variation des réserves pour risques bancaires généraux, divisé par les fonds propres moyens exigés (RorE) ou les capitaux propres moyens après répartition du bénéfice (RoE)

³ Proposé

Message du président et du CEO



Ewald Burgener (CEO) et Markus Gygax (président du conseil d'administration)

Chères actionnaires,
Chers actionnaires,

L'année 2025 fut bonne pour Valiant. Dans l'environnement exigeant et mouvementé qui est le nôtre, nous bénéficions de la confiance de nos clientes et de nos clients. Nous sommes très bien engagés, à la fois sur le plan financier et dans la mise en œuvre de notre stratégie.

Les principaux objectifs de notre stratégie «Valiant 2029» sont la simplicité et la rentabilité. Dans ces deux domaines, nous pouvons annoncer certaines avancées et de premières mesures. Nous voulons inspirer notre clientèle par la simplicité. Proposer une offre simple et transparente est l'un des moyens mis en œuvre. Le set

lilas gratuit et le compte épargne Extra au taux d'intérêt préférentiel en sont une bonne illustration. Malgré un environnement de taux nuls, nous avons rémunéré les comptes d'épargne et de prévoyance tout au long de l'année. Lorsque les taux sont bas ou nuls, le public s'intéresse en effet davantage aux placements. Depuis le 1^{er} juillet, nous aidons nos jeunes investisseuses et investisseurs à franchir le pas : nous exonérons toutes les personnes de moins de 28 ans des droits de garde dans le cadre du plan d'épargne Fondsinvest et sur les dépôts Execution Only, la solution qui permet de gérer ses titres soi-même.

Synthèse d'un exercice 2025 réussi

Le bénéfice consolidé s'élève à 154,7 millions de francs, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. C'est la valeur la plus élevée dans l'histoire de Valiant. Le résultat opérationnel s'établit à 225,5 millions de francs (-3,4 %). Les produits d'exploitation ont baissé de 0,4 % à 549,5 millions de francs, ce qui est peu au vu des très bons résultats de l'année précédente. Nous voulons mettre en avant deux positions : premièrement, nous avons réalisé un très bon résultat dans les opérations d'intérêts. Dans le contexte de taux d'intérêt nuls, la légère progression de 0,1 % du produit net est très réjouissante. Deuxièmement, le produit sur les titres et les opérations de placement a augmenté de 12,2 %.

Une solide base de capital et de liquidités

La réussite sur le long terme exige continuité et fondements solides. Valiant dispose d'une excellente base de capital et de liquidités, et a toujours suivi une politique de risques prudente. Fin 2025, le ratio de fonds propres total s'élevait à 17,2 %. Nous dépassons ainsi la fourchette cible de 15 à 17 % que nous avons définie en interne. C'est pour cette raison que Valiant va racheter des actions jusqu'à un montant de 75 millions de francs sur une durée de trois ans. Cette mesure doit nous permettre de maintenir le ratio de fonds propres dans la fourchette cible définie (15 à 17 %) pendant toute la durée du programme.

Proposition d'augmentation du dividende

Compte tenu du résultat robuste, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 13 mai 2026 une augmentation du dividende de 20 centimes, le portant à 6.00 francs par action.

Programme d'amélioration de l'efficacité

Pour assurer la stabilité de Valiant sur le long terme et renforcer notre compétitivité, nous avons lancé un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Ce programme devrait générer au moins 15 millions de francs d'économies d'ici 2028, à la fois du côté des charges de personnel et des charges d'exploitation. Tous les secteurs de Valiant apporteront leur contribution. 80 postes à temps plein vont être supprimés. Comme pour le programme d'amélioration de la rentabilité de

la période stratégique précédente, réduire les effectifs par le biais des fluctuations naturelles reste une priorité absolue. Nous prenons cette décision dans un souci de responsabilité envers nos parties prenantes. Nous voulons rester une partenaire, un investissement et un employeur de confiance pour notre clientèle, notre actionnariat et notre personnel. Nous prenons aujourd'hui des mesures proactives depuis une position de force, car nous voulons assurer l'avenir de Valiant à long terme.

Perspectives financières

Valiant table sur une légère augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à Valiant.



Markus Gygax
Président du conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Succession à la présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration a réfléchi à la planification de sa relève à moyenne échéance. Celle-ci donnera lieu à des changements à la tête de l'entreprise. Markus Gygax, président du conseil d'administration, a décidé de ne pas se représenter lors de l'assemblée générale de 2028. Ewald Burgener, actuel CEO, est proposé comme nouveau président du conseil d'administration. La candidature d'Ewald Burgener au conseil d'administration sera présentée lors de l'assemblée générale 2027. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans l'interview.

Interview du président et du CEO



Markus Gygax, président du conseil d'administration

« Nous agissons en position de force, en vue d'assurer l'avenir de Valiant à long terme. »

Valiant a bien démarré la nouvelle période stratégique et affiche un résultat record en ce qui concerne le bénéfice consolidé. Dans le même temps, vous avez annoncé des suppressions d'emplois. Comment expliquer cette contradiction ?

MARKUS GYGAX (MG): Valiant a très bien entamé la première année de la nouvelle période stratégique. Si l'on considère les conditions difficiles, telles que l'environnement exigeant et mouvementé, nous pouvons être très satisfaits de ce que nous avons accompli. Le contexte actuel de taux d'intérêt nuls représente toutefois un défi majeur pour les banques, que nous avons anticipé dans le cadre de notre stratégie 2025–2029, par exemple en rendant Valiant moins dépendante des opérations d'intérêts et en diversifiant davantage les revenus.

La simplicité et la rentabilité constituent les deux principales priorités de la stratégie « Valiant 2029 ». Nous avons ainsi simplifié et perfectionné notre offre, comme avec le set lilas gratuit. Afin de répondre aux besoins de notre clientèle, nous avons par exemple élargi les possibilités numériques en matière de placement. Nous devons toutefois également atteindre notre objectif d'amélioration de la rentabilité. Nous agissons ici en position de force, en vue d'assurer également l'avenir de Valiant à long terme.

EWALD BURGNER (EB): Afin de renforcer la stabilité et la compétitivité à long terme de Valiant, nous avons procédé ces derniers mois à un examen approfondi de nos structures et processus, qui a donné lieu à un programme complet visant à accroître l'efficacité opérationnelle. Nous prévoyons au moins 15 millions de francs d'économies au niveau des charges de personnel et des charges d'exploitation. Cela entraîne notamment une réduction des effectifs de 80 équivalents temps plein. Nous voyons du potentiel grâce à la numérisation et à l'automatisation, en particulier dans le middle/back office, ainsi qu'à l'optimisation de notre structure de distribution. Tous les secteurs de la banque apporteront leur contribution. À cette fin, nous travaillons en collaboration avec les différents secteurs afin de préparer les mesures nécessaires à la mise en œuvre. Ce qui est particulièrement important pour nous, c'est notre politique du personnel responsable, faisant ainsi de la réduction des effectifs par le biais de la fluctuation naturelle une priorité absolue. Nous avons déjà pu garantir cela dans le cadre du programme d'amélioration de l'efficacité mis en place lors de la période stratégique précédente.

Vous avez annoncé un programme de rachat d'actions. Pourquoi ne redistribuez-vous pas l'excédent de capital aux actionnaires sous forme de dividende extraordinaire ?

MG: Depuis sa création, Valiant verse des dividendes stables ou en hausse. Nous continuons à mener une politique de dividendes en augmentation constante. Nous proposons donc à l'assemblée générale 2026 d'augmenter le dividende à 6.00 francs par action. Grâce à la base de capital et de liquidités très solide de Valiant, nous disposons d'un excédent de capital, ce dont profitent également nos actionnaires par le biais du rachat d'actions. Cela signifie concrètement que le bénéfice par action s'accroît. Ainsi, nos actionnaires participent au résultat positif de Valiant tant par la hausse du dividende que par le rachat d'actions.



Ewald Burgener, CEO

« La croissance des résultats du groupe a permis de renforcer considérablement le capital. »

EB: Ces dernières années, la croissance constante des résultats du groupe a permis de renforcer considérablement le capital. Fin 2025, le ratio de fonds propres total s'élevait à 17,2 %, ce qui représente une augmentation continue au cours des dernières années. La fourchette cible de 15 à 17 % que nous avons définie en interne sert d'une part à respecter sans réserve les exigences réglementaires. D'autre part, nous restons flexibles afin de pouvoir prendre des mesures stratégiques.

Vous avez annoncé un changement à la présidence du conseil d'administration. Pouvez-vous exposer les raisons qui vous poussent à privilégier une solution interne ?

MG: Au cours des derniers mois, le conseil d'administration s'est penché de manière intensive sur la planification de la succession à moyen terme. J'ai personnellement décidé de ne pas me représenter à la présidence du conseil d'administration lors de l'assemblée générale 2028, après huit ans de service. Je suis entièrement disposé à être réélu pour les années 2026 et 2027. Je tiens à continuer d'accompagner Valiant avec dévouement sur la voie du succès.

Le conseil d'administration propose Ewald Burgener pour prendre ma relève. Afin de se préparer à ses nouvelles fonctions et d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel entre les postes de CEO et de président du conseil d'administration, il devra être élu membre ordinaire du conseil d'administration dès l'assemblée générale 2027. Il quittera alors ses fonctions de CEO. Cette période de réflexion permet d'assurer une transition professionnelle.

Ewald Burgener dirige Valiant avec succès, prudence et responsabilité. Il travaille pour Valiant depuis plus de 13 ans, dont six en tant que CFO et près de sept en tant que CEO. Je suis convaincu qu'il s'agit du meilleur candidat. Le conseil d'administration mise ainsi sur la continuité, la mise en œuvre cohérente de notre stratégie et le développement fructueux de Valiant.

Qu'attendez-vous de l'exercice 2026 ?

EB: Valiant a bien démarré la nouvelle période stratégique et affiche pour l'instant de très bons résultats financiers. Nous demeurons fidèles à notre politique de risque prudente. La confiance de nos clientes et clients reste notre priorité absolue. Nous souhaitons également simplifier encore plus leur vie financière. Nous visons toujours une hausse du bénéfice consolidé ainsi que du dividende. Le bénéfice consolidé devrait selon nous progresser légèrement durant l'exercice en cours.

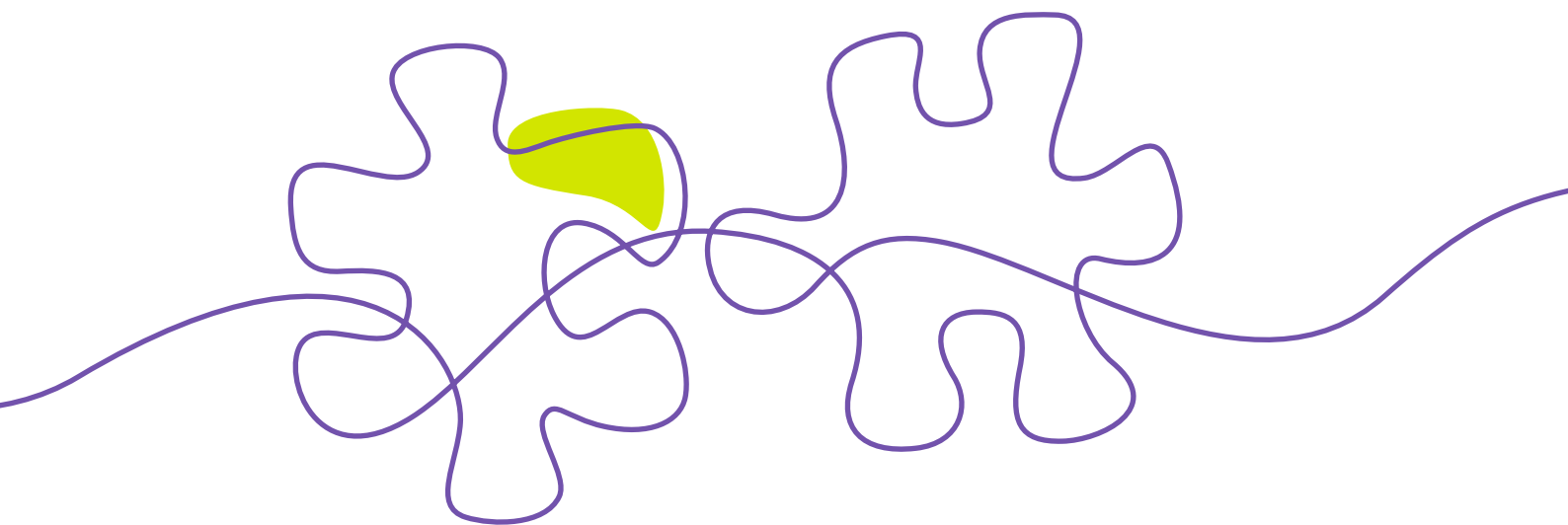
**Markus Gygax,
président du conseil d'administration**

Markus Gygax a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. Dans sa vie privée, son cœur bat pour sa famille et le sport en pleine nature.

**Ewald Burgener,
CEO**

Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant de rejoindre Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie les randonnées en montagne.

Rapport annuel



Stratégie et objectifs

- 15** Notre charte
- 16** La marque Valiant
- 16** Notre modèle d'affaires
- 17** Notre stratégie
- 21** Segments de clientèle
- 23** Notre offre
- 25** Nos collaboratrices et collaborateurs
- 26** Notre zone d'activité
- 27** Durabilité

Évolution des affaires

- 29** Évolution des affaires

Appréciation des risques

- 33** Risques
- 33** Gestion des risques

Investisseurs

- 36** Investissement dans Valiant
- 37** Évolution du rendement des capitaux propres
- 37** Dividende
- 38** Revenu total et évolution du cours
- 38** Rachat d'actions Valiant
- 38** Liquidité
- 39** Structure de l'actionnariat
- 39** Contacts avec les analystes et les investisseurs
- 39** Action Valiant
- 39** Indices
- 40** Obligations (Covered Bonds)
- 40** Notations de crédit
- 40** Informations supplémentaires

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant opérant exclusivement en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant affiche un total du bilan de 37,9 milliards de francs, et emploie environ 1200 collaboratrices et collaborateurs, dont plus de 70 personnes en formation.

Notre charte

Vision

La vie financière n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant.

Mission

Nous sommes un prestataire financier indépendant et exclusivement présent en Suisse.
Nous conseillons les particuliers et les PME.

Nous veillons à maintenir un équilibre optimal entre rendement, croissance et risque.
Nous offrons la sécurité grâce à une solide dotation en fonds propres.

Nous permettons à **nos clientes et clients** de mener une vie financière sereine grâce à des solutions facilement accessibles et compréhensibles, une exécution rapide ainsi qu'un conseil personnalisé.

Nous créons de la plus-value financière pour **l'actionnariat**.

Nous sommes un employeur attrayant pour le **personnel** et entretenons une culture d'entreprise basée sur l'entraide et la recherche de résultats.

Nous adoptons un comportement responsable et durable envers **la société et l'environnement**.

Valeurs

Orientation clientèle

- Nos prestations et notre attitude sont guidées par les besoins de nos clientes et clients.
- Nous abordons notre clientèle de manière proactive, la conseillons et l'accompagnons de manière professionnelle, compétente et complète.

Orientation solutions

- Nous raisonnons de manière globale et proposons à tout moment des solutions simples et ciblées.

Sens des responsabilités

- Nous assumons avec sérieux notre responsabilité envers les parties prenantes internes et externes et considérons leurs intérêts.
- Nous tenons toujours compte de la rentabilité.

Intégrité

- Nos actions sont compréhensibles et contraignantes. Nous disons ce que nous faisons, et nous faisons ce que nous disons.
- Nous sommes honnêtes, crédibles et respectueux.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation.

La marque Valiant

Valiant signifie courage, puissance et force. Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour.

Image de marque

Valiant est présente sur le marché de manière uniforme avec un logo. La couleur lilas fournit à Valiant un caractère distinctif, la rendant ainsi unique sur le marché bancaire. Avec notre promesse de marque «Votre banque en toute simplicité», nous affirmons clairement que la simplicité est notre priorité absolue. Nous le montrons à l'extérieur par le style simple des icônes et des illustrations, et par des messages directs et précis.

Notoriété de la marque

Valiant mesure la notoriété de sa marque au moins deux fois par an. Au cours de l'exercice 2025, Valiant a atteint une solide notoriété de marque de 84 % dans sa zone d'activité. Les outils utilisés pour accroître la notoriété de la marque sont

notamment les suivants : campagnes de publicité nationales, présence publicitaire toute l'année dans les transports publics et les stades sportifs, publicité en ligne et actions publicitaires non conventionnelles.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'un prestataire de services financiers pour la clientèle privée et les PME. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, des paiements, de l'épargne, de l'investissement et de la prévoyance. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre segments de clientèle : clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises, et entreprises de taille moyenne.

Modèle d'affaires

Des services complets et compréhensibles...



Financement



Paiements



Épargne



Placements



Prévoyance

... conçus sur mesure pour la clientèle privée et les PME ...



Clientèle privée



Clientèle privée fortunée



Indépendant·e·s/petites entreprises



Entreprises de taille moyenne

... sur la base de nos atouts et de notre culture d'entreprise éprouvée



Relations étroites et de longue date avec la clientèle privée et les PME



Gestion de premier ordre des hypothèques et de la trésorerie



Une stratégie de commercialisation innovante grâce à la combinaison de canaux numériques et physiques



Secteur informatique performant, investissements dans de nouvelles optimisations de processus



Culture ancrée en Suisse, sur la base d'une approche partenariale

Notre stratégie

La stratégie d'entreprise couvre une période de cinq ans et est toujours définie par le comité de direction et le conseil d'administration. Les collaboratrices et collaborateurs participent activement à son élaboration et y apportent leurs idées. Il en résulte une œuvre commune, largement soutenue sur le plan interne, qui montre à Valiant la voie d'un avenir prospère.

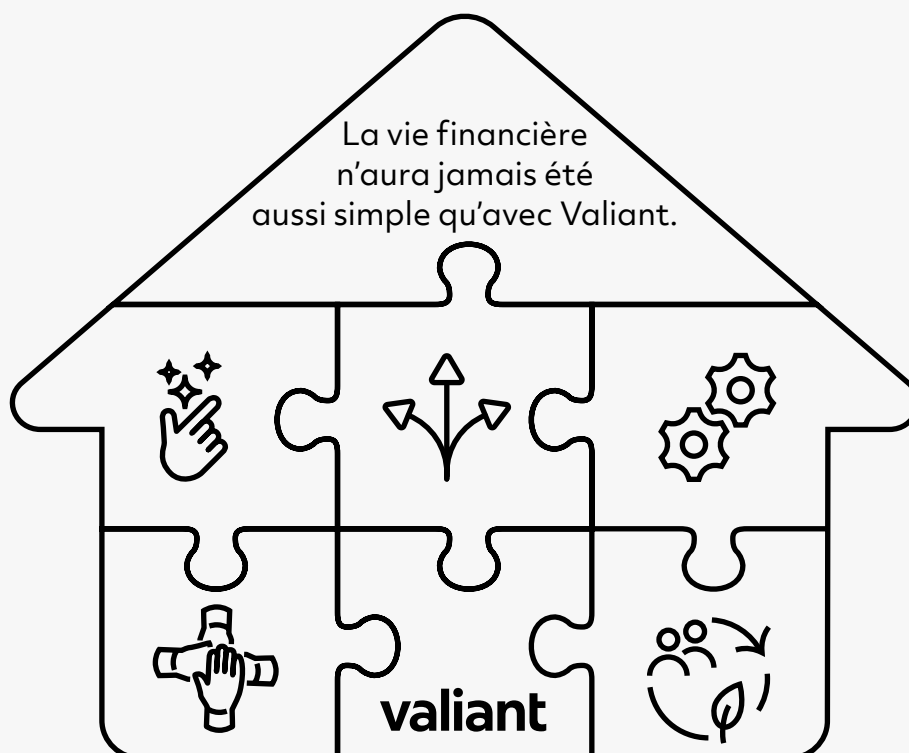
En juin 2024, Valiant a communiqué sa stratégie pour la période 2025–2029.

Stratégie « Valiant 2029 »

La stratégie pour la période 2025–2029 continue à s'inscrire dans la vision de simplifier le plus possible la vie financière de notre clientèle.

Elle s'appuie sur les investissements de 100 millions de francs réalisés depuis 2016 dans la numérisation et l'expansion, tout en restant fidèle au modèle d'affaires simple qui a fait son succès. L'objectif principal consiste à augmenter la rentabilité. Valiant veut engendrer un rendement des fonds propres supérieur au coût du capital et créer ainsi de la valeur économique. Les facteurs clés centraux du succès restent l'ancrage local et le conseil personnalisé.

Vision et axes stratégiques d'ici 2029



Axes stratégiques d'ici 2029

Dans le cadre de la vision « La vie financière n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant », les cinq axes stratégiques suivants doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.



Inspirer par la simplicité

Valiant veut inspirer sa clientèle. Ses clientes et clients doivent pouvoir contacter facilement leur banque, quel que soit le moyen ou le canal utilisé. Nos produits et services sont donc toujours résolument axés sur la simplicité, conformément à notre promesse de prestation « Votre banque en toute simplicité ». Cela implique une combinaison équilibrée entre conseil personnalisé et libre-service, adaptée aux besoins de la clientèle. Parallèlement, la tarification doit également être claire et compréhensible pour la clientèle. Cet axe stratégique doit permettre un élargissement significatif de notre base de clientèle.

Objectifs à l'horizon 2029

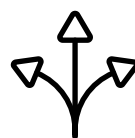
Baser les principaux éléments sur la simplicité :

- Revoir le modèle de conseil
- Adapter les canaux
- Optimiser les produits et les tarifs
- Simplifier les moyens de communication

→ **Expansion significative de la base de clientèle**

Mesures mises en œuvre en 2025

- Introduction du set lilas gratuit
- Suppression des frais de tenue de compte pour les jeunes
- Introduction d'offres de placement numériques
- Développement des fonctions de l'application mobile
- Introduction du multi-banking pour la clientèle privée
- Lancement du compte épargne Extra avec un taux d'intérêt préférentiel
- Révision, réduction et simplification des éléments liés à la marque



Diversifier les revenus

À l'appui de notre solide tradition aux côtés des PME, nous allons développer l'offre de services destinés à ces entreprises. La priorité est de proposer une offre complète pour soutenir les entrepreneuses et entrepreneurs dans leur travail quotidien. De plus, Valiant développe le conseil en constitution de patrimoine et la prévoyance pour la clientèle privée. Il est également prévu d'élargir la gamme de prestations en partenariat (B2B).

Objectifs à l'horizon 2029

Accroître les revenus sur des marchés à faible intensité capitalistique :

- Renforcement de la position comme banque des PME
- Développement du conseil en constitution de patrimoine et en prévoyance pour la clientèle privée
- Intensification et développement des affaires avec des partenaires tiers

→ **Base de revenus plus large**

Mesures mises en œuvre en 2025

- Développement de l'offre de services destinés aux PME
- Réorientation vers les opérations sur titres et celles des placements dans la distribution
- Développement des capacités B2B



Accroître l'efficacité

Déjà durant la période stratégique précédente, Valiant a réalisé des économies substantielles et récurrentes chaque année. Elle continue également à suivre de près l'évolution des coûts. Dans un contexte marqué par les fluctuations constantes des besoins de la clientèle, Valiant se concentre sur des processus fluides et transparents et un degré plus élevé d'automatisation. Des processus simplifiés et des interfaces standardisées doivent permettre d'augmenter la productivité. Nous nous assurons ainsi la marge de manœuvre nécessaire pour l'avenir et mettons à profit les compétences et les connaissances de nos collaboratrices et collaborateurs de manière ciblée.

Objectifs à l'horizon 2029

- Processus fluides et transparents
- Augmentation du niveau d'automatisation

→ **Augmentation de la rentabilité et préservation de la marge de manœuvre pour l'avenir**

Mesures mises en œuvre en 2025

- Analyse du modèle d'exploitation existant, y compris comparaison sectorielle et identification des champs d'action
- Conception du futur modèle d'exploitation (Target Operating Model) avec définition des mesures d'efficacité
- Poursuite et lancement d'initiatives visant à numériser et automatiser les processus commerciaux

**Attirer et développer le personnel**

Valiant est un employeur attrayant et dispose de collaboratrices et collaborateurs très bien formés. Nous voulons non seulement les conserver, mais aussi contribuer activement à leur épanouissement, en élargissant les possibilités de développement individuel. De plus, nous voulons baser notre culture d'entreprise lilas sur les axes stratégiques de la simplicité, l'efficacité et la diversification des revenus.

Objectifs à l'horizon 2029

- Baser la culture d'entreprise sur les objectifs stratégiques
- Faire évoluer les collaboratrices et collaborateurs vers un conseil à la clientèle global et complet
- Améliorer les possibilités d'évolution individuelles

→ **Valiant reste un employeur attrayant**

Mesures mises en œuvre en 2025

- Travaux conceptuels dans le domaine de la mobilité interne, des carrières et de la gestion des performances
- Amélioration du marketing employeur

**Promouvoir la durabilité**

Valiant est consciente de sa responsabilité envers la société et l'environnement et l'assume pleinement. Son activité commerciale est de plus en plus axée sur la durabilité. La gestion des émissions de carbone en constitue un élément central. De plus, Valiant encourage le traitement équitable de ses collaboratrices et collaborateurs et met en place des modèles flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Avec ces mesures, Valiant poursuit également l'objectif d'augmenter la proportion de femmes aux postes de cadres. En respectant les directives ESG, Valiant garantit également son attractivité auprès des investisseuses et investisseurs.

Objectifs à l'horizon 2029

- Réduire les émissions de CO₂
- Garantir l'égalité de traitement des collaboratrices et des collaborateurs

→ **Valiant assume ses responsabilités à l'égard des individus et de l'environnement**

Mesures mises en œuvre en 2025

- Conception plus attractive de l'hypothèque environnement lilas
- Élaboration d'objectifs en matière de CO₂ pour les activités bancaires et le portefeuille hypothécaire des immeubles d'habitation et commerciaux
- Conception d'une feuille de route zéro net (plan de transition)
- Décision de principe concernant l'électrification progressive des véhicules de fonction
- Passage à une électricité issue à 100 % de sources renouvelables
- Augmentation de la proportion de femmes parmi les cadres

Objectifs financiers à l'horizon 2029

Croissance

En matière de prêts, nous visons une croissance annuelle supérieure à 2%. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Comme ces dernières années, la marge d'intérêts reste au centre des préoccupations.

Dans les opérations de commissions et les prestations de services, nous visons une croissance supérieure à 5 % afin de diversifier les revenus.

Solidité des capitaux

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17%, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Il est en effet nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

Rentabilité

Valiant vise une augmentation du bénéfice consolidé sur le long terme. Elle veut engendrer un rendement des fonds propres supérieur au coût du capital et créer ainsi de la valeur économique.

Le ratio coûts/revenus doit se situer en dessous de 55%.

Dividende

Le dividende doit augmenter chaque année, avec un taux de distribution supérieur à 50%.

Situation des objectifs financiers

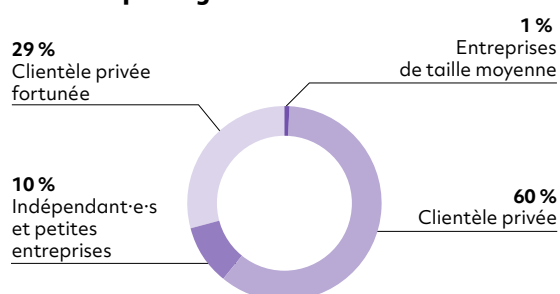
Catégorie	Critère mesuré	Objectif	Situation au 31.12.2025
Croissance	Prêts	> 2 % p.a.	0,7 %
	Opérations de commissions et prestations de service	> 5 % p.a.	6,0 %
Solidité des capitaux	Ratio de fonds propres total	15–17 %	17,2 %
Rentabilité	Ratio coûts/revenus (avant amortissements)	< 55 %	53,7 %
	Rendement des capitaux propres	> 7 %	7,2 %
Dividende	Dividende	en hausse annuelle	CHF 6.00 ¹
	Taux de distribution	> 50 %	61,2 %

¹ proposé, augmentation de 20 centimes par rapport à l'année précédente

Segments de clientèle

Valiant se concentre sur quatre segments: clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises, et entreprises de taille moyenne.

Clientèle par segment



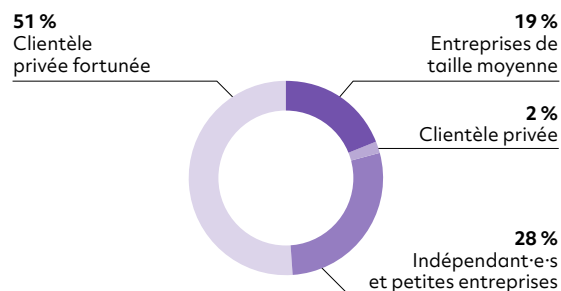
Clientèle privée

› Conseil personnalisé et prestations de services numériques

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus.

Les clientes et clients bénéficient à la fois d'un conseil personnalisé et d'une offre numérique étendue. En fonction de leur demande, ils choisissent le canal par lequel ils souhaitent entrer en contact avec Valiant ou effectuer leurs opérations bancaires.

Produit des intérêts et des commissions par segment



653 millions de francs répartis par segment

Évolution des volumes du segment

Clientèle privée

		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Fortune clientèle	en milliards de CHF	3,4	3,2	3,5
Prêts	en milliards de CHF	0,1	0,1	0,1

Clientèle privée fortunée**› Suivi et conseil personnels de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec sa clientèle fortunée en lui offrant un suivi et un conseil personnels de haut niveau.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée fortunée		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Fortune clientèle	en milliards de CHF	19,1	17,2	16,4
Prêts	en milliards de CHF	15,2	14,5	13,9

Indépendant·e·s et petites entreprises**› Conseil complet d'un seul tenant**

Dans ce segment, Valiant se distingue par le fait que les conseillères et conseillers personnels proposent des solutions d'un seul tenant répondant aux besoins financiers tant professionnels que privés des entrepreneuses et entrepreneurs.

Évolution des volumes du segment Indépendant·e·s et petites entreprises		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Fortune clientèle	en milliards de CHF	4,9	4,8	5,1
Prêts	en milliards de CHF	9,5	9,6	10,0

Entreprises de taille moyenne**› Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Pour les entreprises de taille moyenne et la clientèle institutionnelle, Valiant offre une approche moderne de conseil et d'échange d'égal à égal. Des solutions adaptées aux besoins individuels complètent la gamme.

Évolution des volumes du segment Entreprises de taille moyenne		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Fortune clientèle	en milliards de CHF	8,0	8,3	7,7
Prêts	en milliards de CHF	5,6	6,0	5,7

Notre offre

Nos conseillères et conseillers à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles pour la clientèle privée, les indépendantes et indépendants et les PME. La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant. Nos offres numériques complètes nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.

Financement

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe : ces besoins et ces questions concernent aussi bien la clientèle privée que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous souhaitons identifier ces besoins et accompagner nos clientes et clients de manière complète. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur sa connaissance des spécificités locales et ses conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, les financements de Valiant ne dérogent pas à sa politique de crédit prudente. Valiant connaît les biens immobiliers qu'elle finance et les exploitations artisanales ou industrielles, dont le besoin d'investissement est couvert par un crédit commercial.. Conformément à notre conception de la durabilité, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous abordons notamment les questions du maintien de la valeur à long terme, de l'efficacité énergétique et du besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers, et nous proposons une offre de financement adéquate pour les assainissements énergétiques avec des intérêts hypothécaires réduits.

Paielements

En gérant le trafic des paiements, Valiant simplifie les tâches quotidiennes de sa clientèle. Celle-ci manifeste un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer ses opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes que Valiant satisfait en gérant le trafic des paiements ainsi qu'en procédant à d'autres transactions bancaires par le biais de l'application Valiant, par exemple.

Valiant propose à sa clientèle privée et commerciale un éventail de sets incluant des produits et services de types différents à un prix forfaitaire. Pour la clientèle privée, le set lilas est gratuit.

Valiant propose également à ses clientes et clients une carte de débit purement virtuelle, c'est-à-dire sans carte physique en plastique, mais uniquement sous forme numérique dans l'application ou dans le portefeuille électronique. Cette carte est utilisable immédiatement, dès l'ouverture du compte ou la commande; elle offre encore plus de sécurité et est respectueuse de l'environnement (pas de plastique, pas d'expédition, pas d'emballage).

Épargne

Valiant propose à sa clientèle des produits d'épargne simples et adaptés à ses besoins. Valiant se positionne dès lors en tant que partenaire attrayant en matière d'épargne. Outre les différents produits d'épargne offerts, la clientèle a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur le site Internet de Valiant, un calculateur d'épargne et un calculateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Valiant dispose d'une solution de placement adaptée à la situation personnelle et à la fortune de sa clientèle. Valiant propose des conseils personnalisés et adaptés aux besoins. La stratégie de placement appropriée est définie en commun sur la base du profil de placement individuel. Par-delà la mise en œuvre, notre clientèle continue de bénéficier du suivi et de l'assistance de Valiant avec un processus de placement systématique.

Valiant propose aux investisseurs institutionnels une gestion de fortune globale, complétée par une offre de conseil approfondie. Nous accompagnons les investisseuses et investisseurs professionnels dans le développement, la mise en œuvre et la révision continue de leur stratégie de placement. Au cœur de notre approche se trouvent des processus d'investissement clairement définis qui garantissent une mise en œuvre rigoureuse et un suivi continu des portefeuilles.

Sur la base de ses directives de placement ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), Valiant propose quatre fonds stratégiques et quatre mandats de gestion de fortune dans différents profils de risque en mettant l'accent sur la durabilité. Dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec le choix exprimé. Les pages 55 à 61 du rapport de durabilité présentent de plus amples informations à ce sujet.

Prévoyance

Compte tenu des défis posés au système de prévoyance, notamment l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour la clientèle commerciale, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Les solutions existantes doivent être examinées au moyen d'une planification approfondie et, le cas échéant, adaptées. La planification financière Valiant aide ses clientes et clients à réaliser leurs souhaits et à atteindre leurs objectifs. Grâce à notre service de courtage, nous pouvons également proposer une solution de prévoyance optimale à notre clientèle PME.

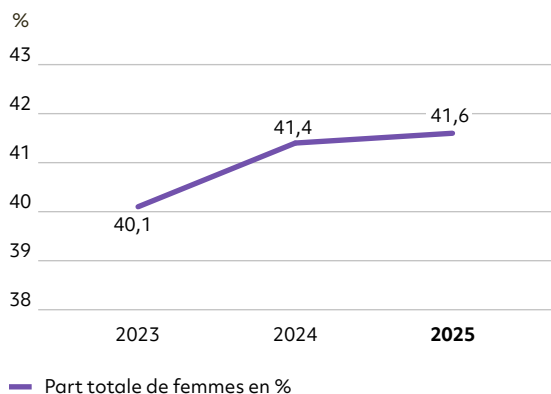
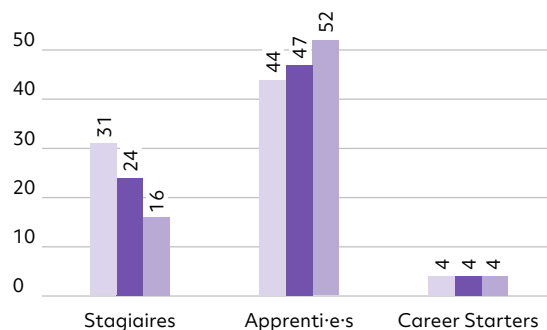
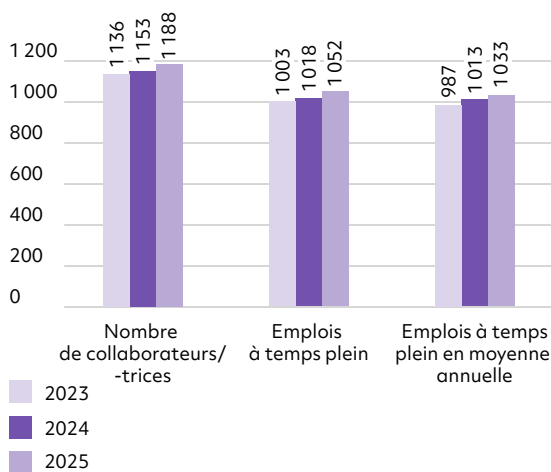
Nos collaboratrices et collaborateurs

Les collaboratrices et collaborateurs constituent l'épine dorsale de notre activité commerciale et façonnent la culture d'entreprise lilas. Ils s'engagent chaque jour à répondre aux besoins de notre clientèle et à lui rendre la vie financière la plus simple possible. Valiant attache une grande importance à l'égalité de traitement, à l'égalité des chances et à la diversité. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de conditions d'emploi attractives, telles que des modèles de travail flexibles, le travail à temps partiel, y compris dans les postes de direction, et le télétravail.

Valiant s'engage en faveur de la formation et du développement de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle forme environ 70 personnes dans quatre filières professionnelles. Valiant offre aux jeunes la possibilité d'effectuer un stage. Même après la formation, Valiant veut permettre aux jeunes adultes d'entrer avec succès dans le monde du travail. Le taux de rétention d'environ 80 % des jeunes ayant terminé leur apprentissage montre clairement la force de conviction de notre culture d'entreprise lilas.

Vous trouverez des détails sur l'engagement et la promotion des collaboratrices et collaborateurs dans le rapport de durabilité, aux pages 66 à 83.

Chiffres-clés relatifs aux effectifs

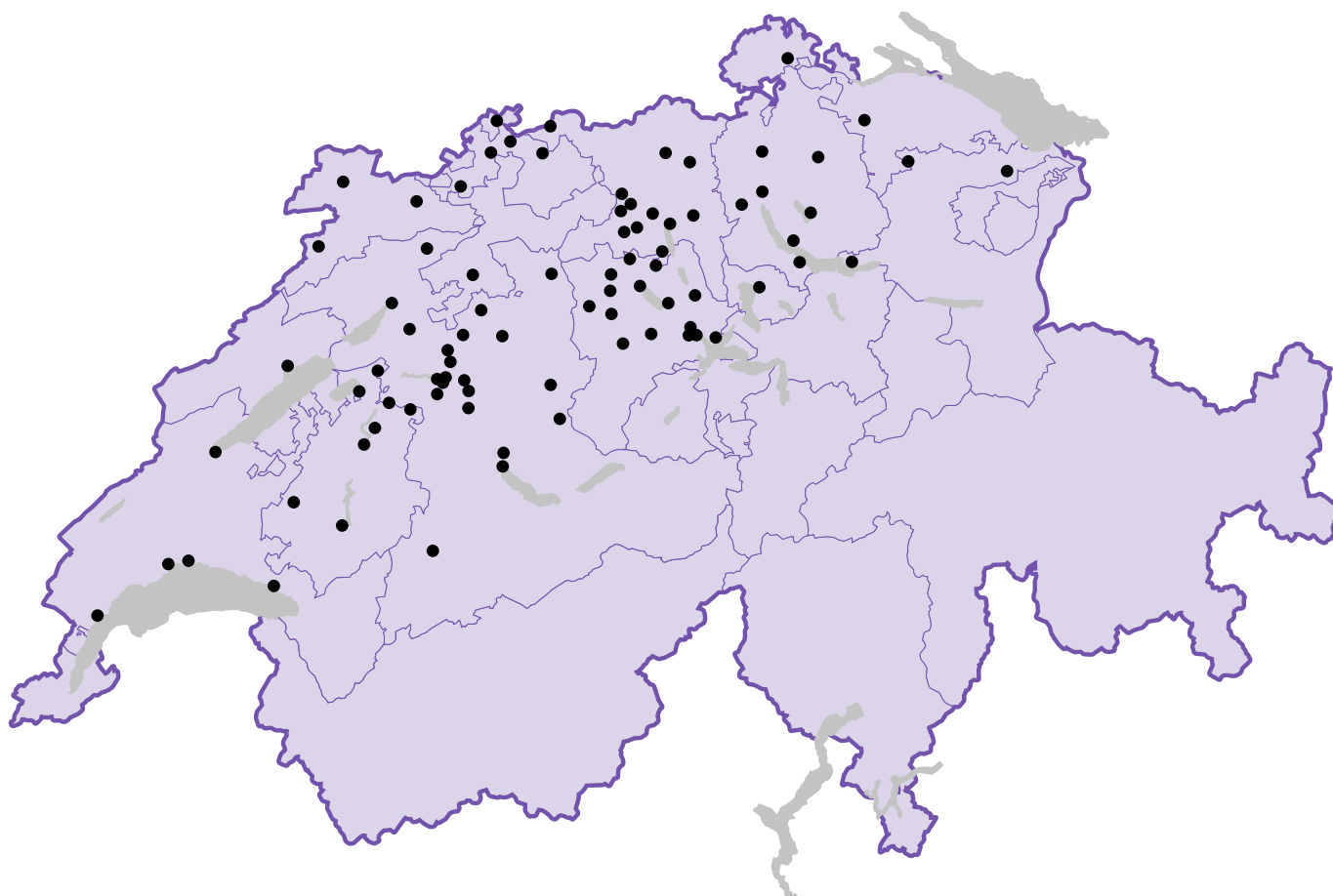


Taux de poursuite des rapports de travail

Près de **80 %**
des **personnes en formation**
continuent à travailler chez Valiant.

Notre zone d'activité

Valiant est ancrée localement dans 15 cantons sur plus de 80 sites, des rives du Léman jusqu'au lac de Constance. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.



Durabilité

Dans le cadre de la stratégie «Valiant 2029», la durabilité est ancrée au plus haut niveau stratégique. Nous intensifions donc nos investissements dans ce domaine.



Promouvoir la durabilité

Avec l'axe stratégique «Promouvoir la durabilité», Valiant aligne son activité commerciale sur l'Accord de Paris sur le climat et sur les objectifs climatiques de la Suisse. Nous plaçons ainsi l'accent sur la gestion des émissions de carbone. En outre, nous encourageons le traitement équitable de nos collaboratrices et collaborateurs et mettons en place des modèles de travail flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Valiant poursuit par ailleurs l'objectif d'augmenter la proportion de femmes aux postes de cadres.

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons adopté nos premiers objectifs climatiques et mis en œuvre plusieurs mesures. D'ici 2030, nous voulons réduire nos émissions opérationnelles d'au moins 42 % par rapport à l'année de référence 2023, pour finalement atteindre notre objectif final de zéro émission nette d'ici 2050. Le même objectif final vaut pour les émissions provenant des opérations hypothécaires. Nous avons fixé comme objectif intermédiaire une réduction d'au moins 54 % pour les immeubles d'habitation et d'au moins 51 % pour les immeubles commerciaux financés par rapport à l'année de référence 2023. Nous continuons à développer notre feuille de route zéro net et intégrons en permanence les mesures prévues dans nos activités commerciales.

Notre engagement et nos efforts en matière de durabilité sont variés et couvrent divers thèmes significatifs.

Le rapport de durabilité 2025 et le reporting climatique fournissent un aperçu plus détaillé de toutes nos activités et de nos progrès en matière de développement durable.

Objectifs de réduction du CO₂ d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2023)

-42 %

Réduction minimum des

émissions opérationnelles
d'ici 2030

-54 %

Réduction minimum des émissions sur les

immeubles résidentiels
financés d'ici 2030

-51 %

Réduction minimum des émissions sur les

immeubles commerciaux
financés d'ici 2030

Nos priorités en un coup d'œil



Notre engagement pour la protection du climat

Valiant prend au sérieux sa responsabilité en matière de protection du climat et s'engage activement pour un avenir durable. La publication «Notre chemin vers le zéro net d'ici 2050», parue au cours de l'année sous revue, résume de manière simple et claire la manière dont Valiant entend atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

→ Vous trouverez plus d'informations sur notre page Internet.



Durabilité dans le domaine de la gestion de placements et de fortune

Dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune, nos clientes et clients définissent l'importance qu'ils accordent aux critères ESG dans leurs placements. Ces critères englobent les trois piliers constitués par les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos conseillères et conseillers adaptent l'offre de produits et services en fonction des préférences ESG de chaque personne.

→ Pour en savoir plus, consultez les pages 55 à 61 du rapport de durabilité.



Priorité à l'efficacité énergétique dans le financement immobilier

Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous discutons avec notre clientèle notamment des questions de maintien de la valeur à long terme, d'efficacité énergétique et de besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers. De plus, Valiant encourage le financement de biens immobiliers à haute efficacité énergétique et les rénovations énergétiques grâce à l'hypothèque environnement lilas. Celle-ci offre des intérêts hypothécaires réduits et est devenue encore plus attractive au cours de l'exercice sous revue : le montant maximal a été porté à un million de francs et la durée maximale à dix ans, ce qui a permis d'ouvrir le produit à une clientèle plus large.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 61 à 65 du rapport de durabilité.



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant dispose de critères d'exclusion clairs dans les opérations de financement. Valiant évalue les financements de projets pour la clientèle entreprises à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Les opérations qui ne satisfont pas à nos normes sont refusées.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 53 du rapport de durabilité.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de l'axe stratégique «Promouvoir la durabilité», Valiant veut encourager de façon ciblée l'égalité de traitement de ses collaboratrices et collaborateurs. C'est pourquoi elle a encore réduit les inégalités salariales au cours de l'exercice sous revue, affichant d'excellents résultats en comparaison sectorielle.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 79 à 82 du rapport de durabilité.

Évolution des affaires

Valiant termine l'exercice 2025 sur un bénéfice consolidé de 154,7 millions de francs, soit le résultat le plus élevé depuis sa création. Valiant continue de croître tant au niveau des fonds de la clientèle, des avoirs en dépôt que des prêts. Les actionnaires profitent de nouveau d'une augmentation du dividende.

Une économie suisse marquée par des taux directeurs en baisse et des conflits commerciaux mondiaux

En 2025, l'économie suisse a poursuivi sa croissance modérée, restant toutefois en dessous de la moyenne à long terme. La consommation privée s'est une nouvelle fois révélée être un facteur stabilisateur ; elle est portée par un marché du travail robuste, des salaires réels en hausse et une immigration soutenue. En revanche, les investissements des entreprises ont modérément progressé, ce qui s'explique par les incertitudes persistantes dans l'environnement international et les perspectives de croissance mitigées des principaux partenaires commerciaux.

La Banque nationale suisse a poursuivi sa politique d'assouplissement monétaire et a continué à abaisser son taux directeur au cours de l'année pour le ramener à 0 %. Le niveau très bas des taux d'intérêt a amélioré les conditions de financement et soutenu la demande de crédits, en particulier dans les domaines des hypothèques et des entreprises. Dans le même temps, la pression sur les marges dans le secteur des opérations d'intérêts est restée forte, soulignant les défis structurels liés à l'évolution des revenus dans un contexte de taux d'intérêt toujours bas.

Le marché immobilier est resté dynamique. La demande de logements en propriété et en location est restée élevée, avec une offre toujours

limitée dans de nombreuses régions. La baisse des coûts de financement a soutenu les prix et les volumes, renforçant l'importance d'une évaluation minutieuse des crédits dans un contexte de hausse des valorisations.

Au niveau international, l'environnement est resté difficile. La fragmentation croissante du commerce mondial a pesé sur les chaînes d'approvisionnement internationales et freiné la dynamique des exportations. Avec les tensions géopolitiques, cela a contribué à accroître l'incertitude qui a freiné les investissements et, par conséquent, la dynamique économique globale.

Des opérations d'intérêts solides malgré un environnement de taux mouvementé

Les évolutions du marché immobilier et les décisions relatives aux taux d'intérêt ont un impact direct sur l'activité de Valiant. Une évaluation continue et systématique des facteurs d'influence externes a permis de stabiliser la rentabilité des opérations d'intérêts. Dans le même temps, la qualité du crédit reste un critère essentiel de l'activité commerciale. Nous poursuivons ainsi de manière systématique une politique prudente en matière de risques.

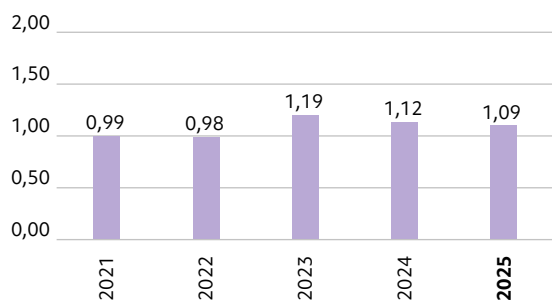
L'augmentation de la rentabilité est un axe essentiel de la période stratégique actuelle. Dans ce contexte, le portefeuille de prêts a été géré de manière active afin de soutenir l'objectif principal qui consiste à assurer une base de revenus solide et durable. Cette orientation a été délibérément accompagnée d'un ralentissement temporaire de la croissance des prêts. Malgré une croissance des crédits inférieure à la moyenne au cours de l'exercice sous revue, le résultat des opérations d'intérêts a pu être maintenu au niveau de l'exercice précédent, ce qui souligne l'efficacité des mesures prises.

Le résultat brut des opérations d'intérêts n'a diminué que de 0,1 %, pour atteindre 408,4 millions de francs. Dans le même temps, la constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes d'opérations d'intérêts ont diminué de 0,9 million par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 12,1 millions de francs. Le résultat net

des opérations d'intérêts a légèrement diminué (0,1 %), pour atteindre 396,3 millions de francs. Dans un contexte où les taux d'intérêt restent très bas, la stabilisation du résultat des opérations d'intérêts au niveau de l'année précédente témoigne de la résilience du modèle d'affaires.

La rémunération moyenne des actifs a baissé pour atteindre 1,51 %, soit une diminution de 37 points de base. Parallèlement, la rémunération moyenne des passifs s'est réduite de 34 points de base. La marge d'intérêt n'a ainsi diminué que de 3 points de base pour s'établir à 109 points de base et elle reste à un niveau élevé par rapport à la moyenne du secteur.

Marge d'intérêt nette toujours élevée en %



Résultat réjouissant des opérations de commissions et des prestations de service

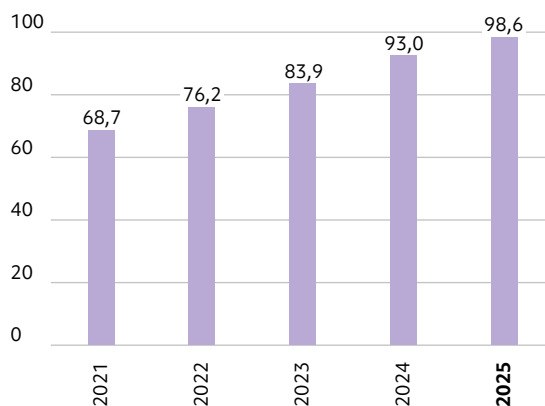
Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a poursuivi sa tendance haussière et progressé de 6,0 % pour atteindre 98,6 millions de francs. En cohérence avec l'axe stratégique « Diversifier les revenus », la part des revenus provenant des commissions et des prestations de services a augmenté de 16,8 % à 17,9 %.

Les produits des commissions sur les titres et les opérations de placement ont augmenté de 12,2 %. Cette croissance repose sur une large base. La volatilité des marchés s'est traduite pour de nombreux clients et clientes par une activité de placement plus élevée, ce qui a soutenu les revenus liés aux transactions. Dans le même temps, l'évolution globalement positive des marchés et la constitution de nouveaux volumes de dépôts ont eu un effet favorable sur les revenus indépendants des transactions.

Les autres prestations de services n'ont enregistré qu'un léger recul de 0,5 %, bien que les clientes et clients bénéficient du set lilas gratuit depuis mars 2025.

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

en millions de CHF



Évolution des produits et charges d'exploitation

Le résultat des opérations de négoce a reculé de 9,4 millions pour s'établir à 41,0 millions de francs, après les hausses significatives enregistrées les années précédentes. Le principal facteur a été la baisse des taux d'intérêt dans la zone euro, qui a réduit les possibilités de rendement dans les opérations de négoce. Dans le même temps, la baisse des taux d'intérêt a entraîné une diminution des charges d'intérêts sur les positions en devises étrangères, ce qui a partiellement compensé ce recul. Les autres produits ordinaires ont en revanche augmenté de 10,1 % pour atteindre 13,6 millions de francs. Cette augmentation est notamment due à la hausse des produits des participations.

Dans un contexte difficile sur les marchés et au niveau des taux d'intérêt, les produits d'exploitation n'ont reculé que de 0,4 % pour s'établir à 549,5 millions de francs, se maintenant ainsi à un niveau élevé. Après l'année record 2024, cela correspond à la deuxième valeur la plus élevée dans l'histoire de Valiant. Ce résultat montre une évolution globalement équilibrée des activités ainsi qu'une mise en œuvre cohérente de l'orientation stratégique. La politique de risque toujours prudente se reflète dans les faibles corrections de valeur et le niveau bas des taux de défaillance.

Malgré les investissements réalisés pour renforcer l'attractivité de l'employeur et compte tenu d'un effectif plus important, les charges de personnel ont augmenté modérément de 1,0 % pour atteindre 163,2 millions de francs. Les autres charges d'exploitation, comprenant notamment les dépenses liées au renouvellement du logiciel bancaire de base, ont diminué de 0,2 % pour s'établir à 138,1 millions de francs, malgré les investissements dans la numérisation et le développement de l'offre. Au total, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,4 % au cours de l'exercice sous revue, pour atteindre 301,3 millions de francs. Cette stabilité des coûts reflète une gestion rigoureuse et une grande discipline en matière de coûts.

Bénéfice consolidé de 154,7 millions de francs

Au cours de l'exercice sous revue, des provisions d'un montant de 4,0 millions de francs ont été constituées. Elles servent à couvrir les engagements futurs liés à la maintenance et aux redevances de licence des systèmes qui ne sont plus nécessaires dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure informatique.

Le résultat opérationnel a diminué de 3,4 %, soit 7,9 millions de francs, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 225,5 millions de francs. Compte tenu des très bons résultats de l'exercice précédent et du niveau toujours bas des taux d'intérêt, ce résultat peut être considéré comme une réussite. En vertu de cette évolution toujours positive, Valiant a affecté au total 35 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux. Les produits extraordinaires de 1,0 million de francs sont essentiellement provenus de la vente de biens immobiliers.

Compte tenu du renforcement des fonds propres et du résultat extraordinaire, Valiant a réalisé un bénéfice consolidé de 154,7 millions de francs au cours de l'exercice 2025. Cela correspond à la valeur la plus élevée depuis la création de Valiant et à une augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

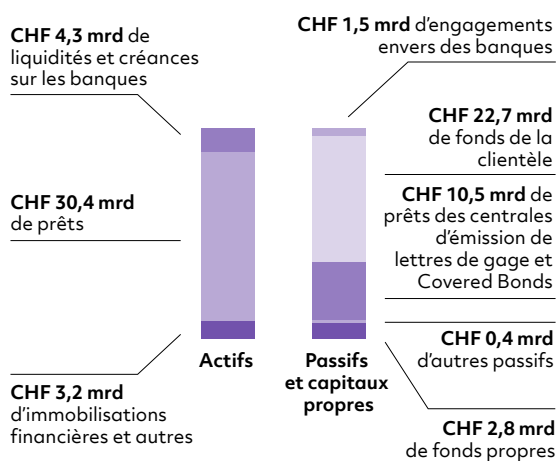
Le rendement des capitaux propres s'est élevé à 7,2 % au cours de l'exercice sous revue. En raison du résultat annuel positif, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une augmentation du dividende ordinaire, de 5.80 à 6.00 francs par action.

Accroissement du bilan

Le total du bilan de Valiant a augmenté de 2,0 % et se chiffre désormais à 37,9 milliards de francs. Cette augmentation est principalement due à la hausse des créances hypothécaires d'environ 0,5 milliard de francs et à l'augmentation des placements financiers de 0,5 milliard de francs.

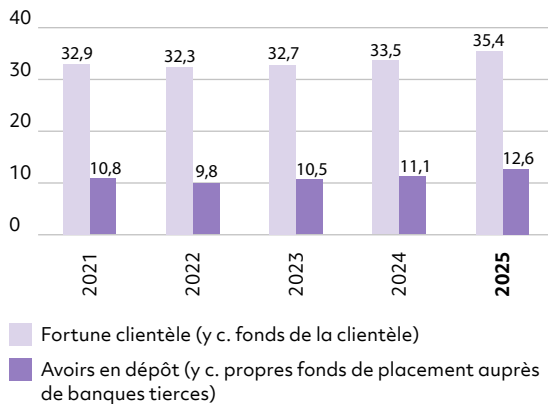
En plus des capitaux propres, la structure de refinancement repose sur trois piliers: les fonds de la clientèle, les emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et les propres emprunts obligataires garantis. Les fonds de la clientèle ont augmenté de 1,6 % au cours de l'année, pour atteindre 22,8 milliards de francs. Dans le même temps, le refinancement par des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage a augmenté de 688,8 millions de francs, tandis que les propres emprunts garantis ont diminué de 180,0 millions de francs. Les fonds de la clientèle restent ainsi la source de refinancement la plus importante. Cette combinaison équilibrée permet de gérer le refinancement de manière flexible en fonction des conditions du marché. En conséquence, le taux de refinancement total a augmenté à 109,4 % et le taux de couverture des dépôts de la clientèle a augmenté à 75,0 %.

Total du bilan : 37,9 milliards de francs



La structure du bilan reste simple et transparente. Il ne contient pas de goodwill ni d'autres actifs incorporels. À la fin de l'année, les prêts représentaient 80,2 % (30,4 milliards de francs) des actifs. Les 19,8 % restants se composent de liquidités et de créances sur les banques (11,3 %), d'immobilisations financières de qualité supérieure (7,4 %) et d'autres actifs (1,1 %).

Fortune clientèle et avoirs en dépôt en milliards de CHF



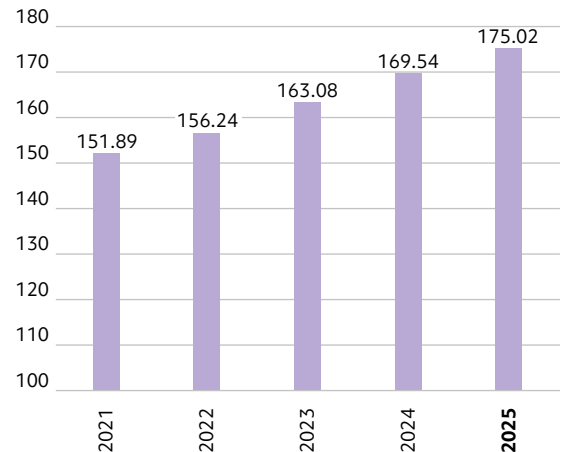
La fortune clientèle se compose des fonds de la clientèle et des avoirs en dépôt. Le volume des dépôts (y compris les propres fonds de placement auprès de banques tierces) a augmenté de 1,5 milliard de francs, soit 13,0 %, en 2025. Cette évolution a été stimulée par les nouveaux volumes de dépôts et la tendance positive du marché.

La majeure partie des avoirs en dépôt est détenue par des clientes et clients ayant des mandats de gestion de fortune ou de conseil, ce qui soutient les revenus indépendants des transactions. L'orientation renforcée vers les activités de commission et de prestations de services a élargi la base de revenus et a eu un effet positif sur l'évolution de la fortune clientèle et des avoirs en dépôt ainsi que sur les revenus qui en résultent.

Renforcement des capitaux propres

Au cours de la période sous revue, les capitaux propres inscrits au bilan ont augmenté de 3,2 % pour atteindre 2,8 milliards de francs. La valeur comptable et la valeur intrinsèque par action ont ainsi augmenté pour atteindre 175.02 francs.

Valeur comptable et intrinsèque par action en CHF



Les fonds propres réglementaires ont augmenté à 2,7 milliards de francs après la constitution de réserves pour risques bancaires généraux et grâce au bénéfice consolidé réalisé. En conséquence, le ratio de fonds propres total a augmenté pour atteindre 17,2 %, dépassant ainsi largement les exigences réglementaires.

Les capitaux propres sont entièrement constitués de capitaux durs de haute qualité, ce qui souligne la solidité de la capitalisation de Valiant.

Perspectives financières

Valiant table sur une légère augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre rendement et risque pour ses affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à toutes les catégories de risques pertinentes. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

Risques globaux

- Risques systémiques
- Risques stratégiques
- Risques de réputation
- Risques relatifs à l'exigence de fonds propres

Risques primaires

- Risques de défaillance (contrepartie/couverture)
- Risques de variation des taux d'intérêt
- Risques de liquidité et de refinancement
- Autres risques de marché

Risques opérationnels

- Cyberrisques et risques informatiques
- Risques de compliance
- Risques juridiques
- Risques de processus

Risques de durabilité et risques financiers liés à la nature

Gestion des risques

Le conseil d'administration et le comité de direction surveillent en permanence la situation de Valiant en matière de risques. La politique de risque édictée par le conseil d'administration définit un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et contient des limites en matière de tolérance au risque. L'ensemble des risques importants sont ainsi évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

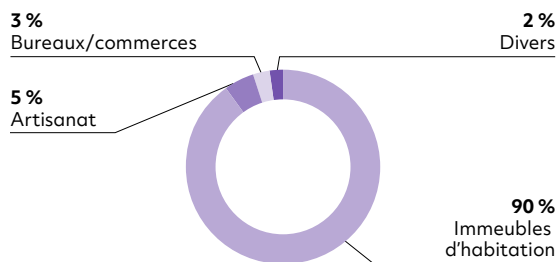
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques de l'annexe au rapport financier, aux pages 119 à 129.

Risques de défaillance

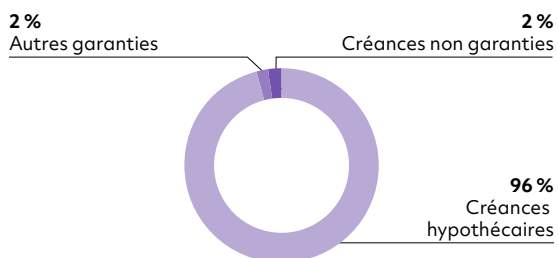
Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré l'environnement difficile et ses répercussions sur le plan macroéconomique.

Créances hypothécaires



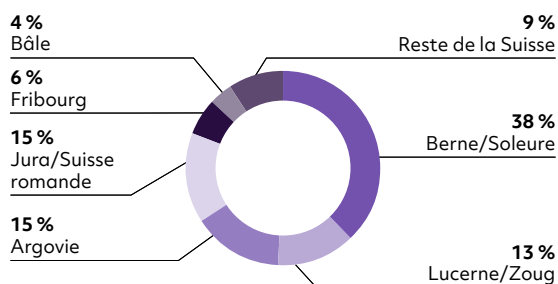
29,2 milliards de francs bruts, répartis par types d'objets

Prêts



30,5 milliards de francs de prêts bruts, répartis en créances hypothécaires, créances non garanties et autres garanties

Créances hypothécaires



29,2 milliards de francs bruts, répartis par régions

Chiffres-clés relatifs aux financements

	2025	2024	2023
Part des hypothèques de 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires (brutes)	95,2	93,8	93,3
Taux d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ (brutes) en %	60,9	61,5	62,4
Correction de valeur sur créances compromises (brutes) en % des prêts	0,20	0,14	0,09
Corrections de valeur sur créances compromises en milliers de CHF	60 572	41 089	27 385

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de variation des taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Duration effective des actifs en %	2,59	2,61	2,63
Duration effective des passifs en %	2,75	2,95	2,78
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % +150 pb	1,30	-0,14	-0,09
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	3304	3280	2976
Volume des swaps en millions de CHF	2412	1680	2430
Coûts de couverture (+coûts/-produit) en millions de CHF	-66,4	-79,3	-77,2

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2025, Valiant dispose de fonds de la clientèle de 22,8 milliards de francs. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et de Covered Bonds. Valiant possède également des titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de 2,8 milliards de francs, qui permettent un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio, LCR) est respecté en permanence. De plus amples informations sur le LCR figurent à la page 157.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 2,8 milliards de francs, comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité et les risques de variation des taux d'intérêt de ces placements sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour un prestataire financier. Valiant a confié l'informatique à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Inventx). Avec le développement de la numérisation et de la mise en réseau, les banques sont de plus en plus souvent la cible de cyberattaques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels significatifs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Valiant génère une plus-value économique pour ses actionnaires. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende et avons toujours maintenu ou augmenté le dividende depuis la fondation de Valiant. Les actions Valiant peuvent être négociées sur le marché des capitaux de façon entièrement libre.

Investissement dans Valiant

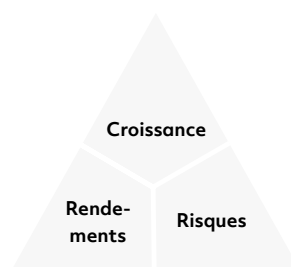
Valiant veille à un juste équilibre entre rendements, croissance et risques. Son modèle d'affaires, exclusivement axé sur le marché suisse, se distingue par sa grande stabilité et une solide base de capitaux propres.

Accent sur la croissance organique

- Croissance des prêts > 2 %
- Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service > 5 % et ainsi diversification accrue des revenus
- Atouts avérés dans la mise en œuvre de la stratégie

Bénéfices stables de haute qualité

- Qualité des bénéfices grâce à des revenus principalement récurrents
- Plus-value pour les actionnaires, dividendes toujours en hausse
- Objectif de réalisation d'un rendement des capitaux propres supérieur à leur coût



Modèle d'affaires à faible risque et bonne dotation en fonds propres

- Faibles risques de crédit grâce à une gestion des risques éprouvée
- Faibles risques de taux d'intérêt grâce à une couverture active et à l'absence de négoce pour compte propre
- Faibles risques opérationnels grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée

Chiffres-clés

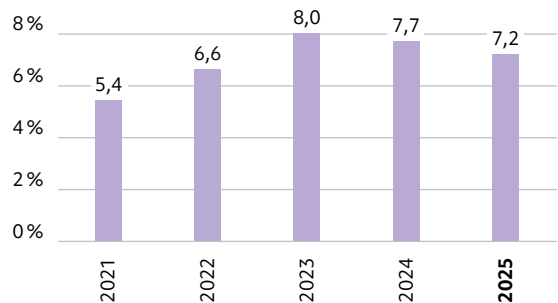
Chiffres-clés par action	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur comptable en CHF	175.02	169.54	163.08	156.24	151.89
Bénéfice net en CHF	9.80	9.52	9.13	8.20	7.80
Rapport cours/bénéfice	15,4	11,1	10,4	12,2	11,7
Dividende en CHF	6.00 ¹	5.80	5.50	5.00	5.00
Rendement du dividende en %	4,0	5,7	5,8	5,0	5,5
Payout ratio en %	61,2	60,9	60,2	61,0	64,1
Cours de fin d'année en CHF	151.00	105.60	95.40	100.00	91.30
Plus haut cours de l'année en CHF	151.00	111.00	106.20	101.80	102.60
Plus bas cours de l'année en CHF	105.40	95.40	91.30	83.30	85.00
Capitalisation boursière en millions de CHF	2385	1668	1507	1579	1442

¹ Proposé

Évolution du rendement des capitaux propres

Dans le cadre de la stratégie « Valiant 2029 », l'accent est mis encore davantage sur la rentabilité en tant qu'objectif principal. Valiant veut engendrer un rendement des capitaux propres (RoE) supérieur au coût du capital et créer ainsi de la valeur économique. L'objectif de RoE fixé en 2024 s'élève à 7,0 %. Le rendement des capitaux propres est défini comme le bénéfice consolidé plus la variation des réserves pour risques bancaires généraux, divisé par les capitaux propres moyens après répartition du bénéfice. Au 31 décembre 2025, le rendement des capitaux propres, à 7,2 %, est donc supérieur à l'objectif que nous avons fixé. Le recul par rapport à l'exercice précédent est principalement dû à la légère baisse du résultat opérationnel ainsi qu'à une dotation en fonds propres plus élevée.

Rendement des capitaux propres



Dividende

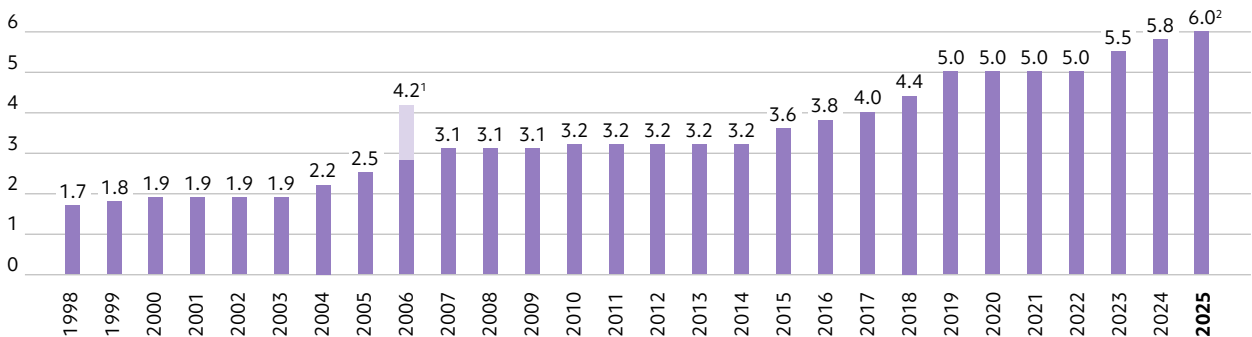
Valiant pratique une politique de dividendes en augmentation constante. Le taux de distribution visé se situe à au moins 50 % du bénéfice consolidé. Pour l'exercice 2025, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'augmenter le dividende de 0.20 franc à 6.00 francs par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 6.00 ¹
Date ex-dividende	18.05.2026
Date de versement	20.05.2026

¹ Proposé

Évolution du dividende



■ Dividende en CHF

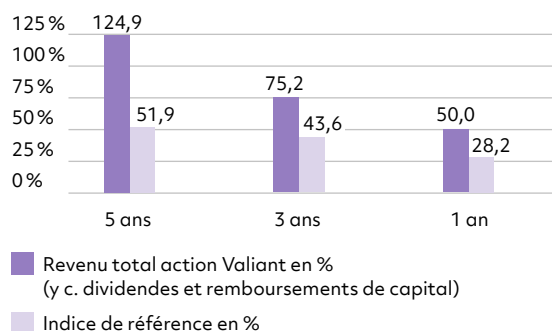
¹ En 2006, un dividende extraordinaire de CHF 1.40 a été distribué en raison de l'anniversaire.

² Proposé

Revenu total et évolution du cours

Grâce au solide résultat opérationnel, l'action Valiant a évolué positivement en valeur absolue et relative lors de l'année sous revue. Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence est le «SIX Level 2 Banks Index» («SIX Banks Index» jusqu'au 31 décembre 2024), calculé par SIX. À l'aune de cet indice, la performance absolue et relative de l'action Valiant a été positive sur trois ans et cinq ans.

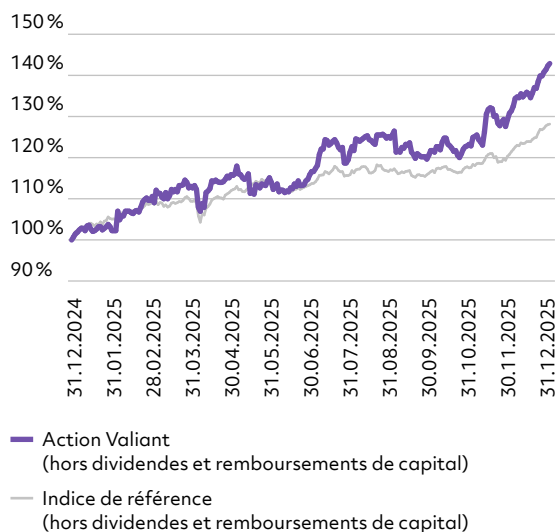
Revenu total



Source : Bloomberg et propres calculs

Après un cours à 105.60 francs au 31 décembre 2024, l'action a suivi une forte tendance haussière durant l'année. Au 31 décembre 2025, le cours s'élevait à 151.00 francs. L'action Valiant a ainsi clôturé à son plus haut niveau annuel.

Évolution du cours



Source : Bloomberg

Rachat d'actions Valiant

Avec un ratio de fonds propres total de 17,2%, Valiant dépasse la limite supérieure de 17% qu'elle s'était elle-même fixée. Le conseil d'administration a donc décidé de mettre en place un programme de rachat d'actions. Sur une durée de trois ans, des actions Valiant seront donc rachetées jusqu'à un montant de 75 millions de francs.

Liquidité

La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 18 713 titres en 2025, ce qui correspond à une hausse d'environ 7% par rapport à l'exercice précédent. Le montant moyen des actions Valiant négociées en bourse est ainsi passé de CHF 1,8 million pour l'exercice précédent à CHF 2,3 millions.

Structure de l'actionnariat

Sur les 30 042 actionnaires, environ 97 % sont des particuliers qui détiennent en tout 45,4 % du capital-actions, contre 26,4 % pour les investisseurs institutionnels. Les 28,2 % d'actions restantes ne sont pas nominatives. Environ un tiers des actions sont détenues par des actionnaires étrangers et environ deux tiers par des actionnaires suisses.

Évolution de la structure de l'actionnariat (part du capital)	Part 31.12. 2025	Part 31.12. 2024	Part 31.12. 2023
Personnes physiques	45,4 %	48,3 %	47,7 %
Personnes morales	26,4 %	26,9 %	28,4 %
Actions non nominatives	28,2 %	24,8 %	23,9 %

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG, Swisscanto Direction de Fonds SA, BlackRock et Dimensional Holdings.

Pour plus d'informations, voir le rapport Corporate Governance à la page 44.

Contacts avec les analystes et les investisseurs

Des représentantes et représentants de Valiant ont participé à de nombreux roadshows et conférences en 2025. La majorité des réunions avec les investisseurs ont été organisées par le biais de courtiers. Le service Investor Relations organise en outre régulièrement ses propres événements et réunions, autant en Suisse qu'à l'étranger. Durant l'année sous revue, Valiant a organisé une tournée physique au Canada et aux États-Unis, qui a permis de rencontrer une vingtaine d'investisseuses et investisseurs issus de 14 entreprises différentes.

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA	
Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Ticker Bloomberg	VATN SW
Ticker Reuters	VATN.S
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Indices

L'action Valiant figure notamment dans les indices suivants.

Indices	Ticker
ADASINA SOCIAL JUSTICE	JUSTICE
Bloomberg Switzerland Small & Micro Cap Price Return Index	CHSMPL
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDER
Morningstar Global All Cap Target Market Exposure Screened Select	MSGATMEU
MSCI Europe ex UK Small Cap	NG106244
MSCI World ex USA IMI (VRS Taxes) Net Return USD Index	NU137534
RAFI Fundamental Select Developed ex US 1500 NTR Index	RAFSDXSN
Russell Developed Europe SMID Index	RUESMID
Solactive Gerd Kommer Multifactor Equity Index NTR	SOLGERD
Solactive ISS ESG Screened Europe Small Cap Index NTR	SESGEUSN
Solactive ISS ESG Screened Paris Aligned Developed Markets Small Cap Index NTR	SSPABDSN
STOXX Developed World Universal SMID Cap EUR Price	SWDSMCP
SPI	SPI
SPI EXTRA	SPIEXX
SPI ESG	SPIT
SPI ex SLI PRICE RETURN	SXSLIX
Swiss All Share Index	SSIP
ZKB Swiss Small Cap Index	ZKBSSCI

Source : Bloomberg et SIX

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2025, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Durée	Montant en millions de CHF
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,000	2021/01.2026	270
Banque Valiant SA (Covered Bond) placement privé	0,050	2025/07.2026	30
Banque Valiant SA (Covered Bond) placement privé	0,050	2025/08.2026	100
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,200	2019/01.2027	303
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,375	2017/12.2027	250
Banque Valiant SA (Covered Bond)	1,850	2023/05.2028	180
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,000	2019/07.2029	400
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,100	2021/11.2030	215
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,100	2021/05.2031	190
Banque Valiant SA (Covered Bond)	1,550	2024/04.2032	400
Banque Valiant SA (Covered Bond)	0,125	2019/12.2034	310
Total			2648

Au 31 décembre 2025, Valiant a 180 millions de francs de Covered Bonds de moins en circulation que l'exercice précédent. Grâce à l'excellente notation AAA des Covered Bonds, Valiant peut se refinancer à des conditions similaires à celles des banques bénéficiant d'une garantie d'État. Depuis le lancement du programme Covered Bond en 2017, plusieurs obligations ont pu être placées, dont 11 étaient encore en circulation à la fin de l'année 2025. Valiant n'a actuellement aucune obligation non sécurisée en circulation.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet valiant.ch/emprunts.

Notations de crédit

La Banque Valiant SA a reçu des notations des établissements suivants qui confirment la bonne qualité des débiteurs.

Agence/banque	Notation	Date
Notation de dépôts Moody's	A1/Prime-1	27.10.2025
Zürcher Kantonalbank	A	09.02.2026

Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation, qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 27 octobre 2025, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et long termes de « A1/P-1 » avec une perspective « stable », ainsi que de « a3 » pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

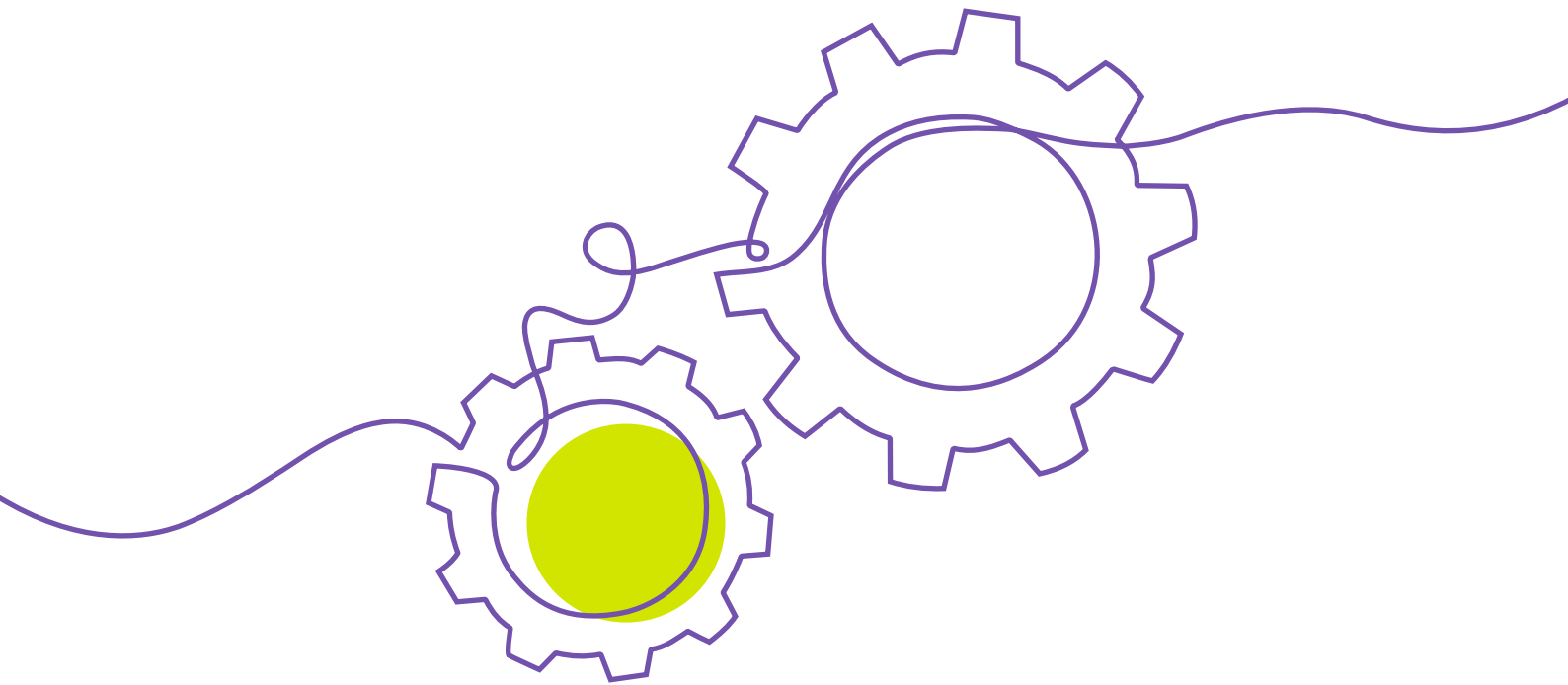
Zürcher Kantonalbank (ZKB)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la ZKB depuis 2012. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 9 février 2026.

Informations supplémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur la page Internet valiant.ch/investisseurs.

Rapport corporate governance



Structure du groupe et actionariat

- 44** 1.1 Structure du groupe
- 45** 1.2 Actionnaires important·e·s
- 45** 1.3 Participations croisées
- 46** 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 48** 2.1 Capital
- 48** 2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier
- 48** 2.3 Modifications du capital
- 48** 2.4 Actions et bons de participation
- 48** 2.5 Bons de jouissance
- 48** 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 49** 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 50** 3.1 Membres du conseil d'administration
- 52** 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 53** 3.3 Nombre des fonctions admises
- 53** 3.4 Élection et durée du mandat
- 54** 3.5 Organisation interne
- 61** 3.6 Réglementation des compétences
- 62** 3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Comité de direction

- 64** 4.1 Membres du comité de direction
- 66** 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 66** 4.3 Nombre des fonctions admises
- 66** 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 67** 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 68** 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 69** 6.2 Quorum statutaire
- 69** 6.3 Convocation de l'assemblée générale
- 70** 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 70** 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Changements de contrôle et mesures de défense

- 71** 7.1 Obligation de présenter une offre
- 71** 7.2 Clauses de changement de contrôle

Organe de révision

- 72** 8.1 Durée du mandat et durée de fonction
du réviseur responsable
- 72** 8.2 Honoraires de révision
- 72** 8.3 Honoraires supplémentaires
- 73** 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 74** 9 Politique d'information

Périodes d'interdiction de négociation

- 75** 10.1 Membres du conseil d'administration
- 75** 10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices
et collaborateurs
- 75** 10.3 Période d'interdiction générale
- 76** 10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets
- 76** 10.5 Exceptions

1 Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

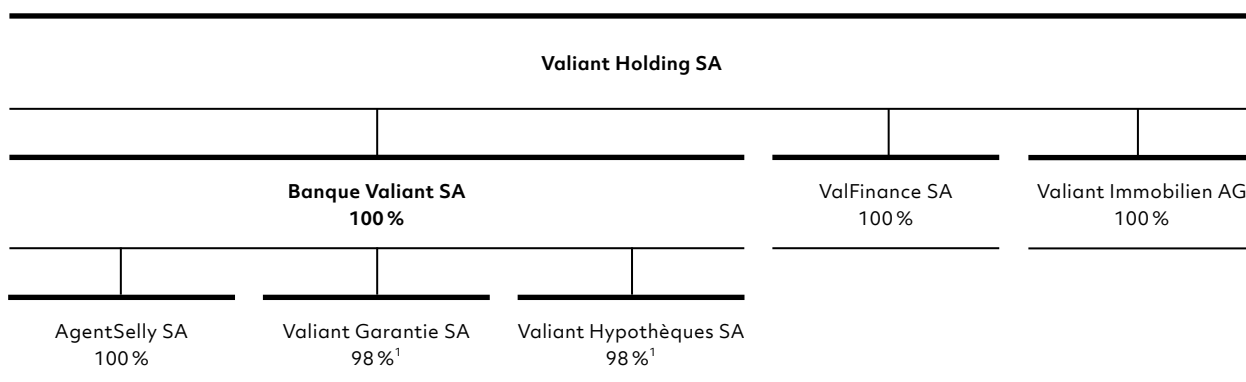
1.1.1 Valiant Holding SA

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales: la Spar + Leihkasse à Berne, la Gewerbekasse à Berne et la BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à 1824, date de la fondation de la Caisse d'épargne de Morat. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises de banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Société anonyme de droit suisse, Valiant Holding SA a son siège à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée, la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA (toutes trois filiales de Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaboratrices et collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

Structure du groupe

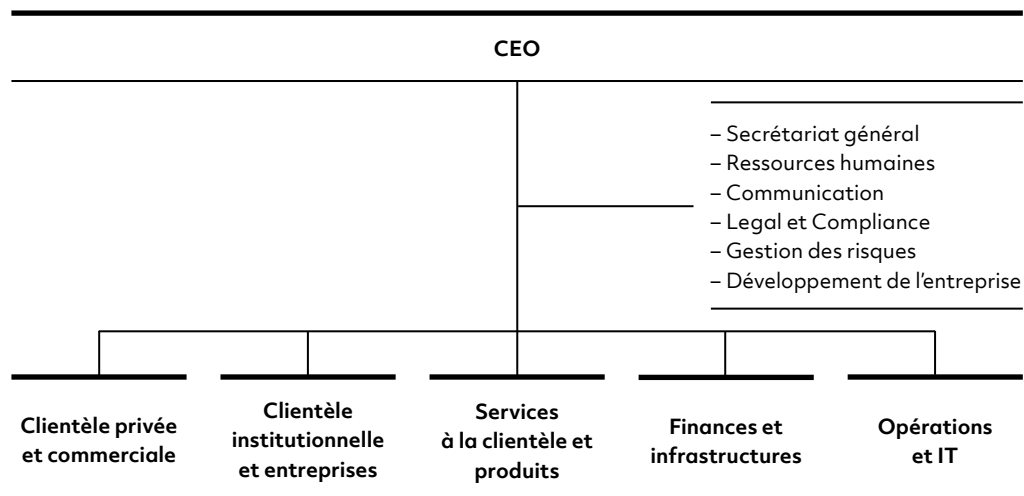


¹ 2 % sont détenus par les membres externes du conseil d'administration

D'autres informations sur les filiales de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, pages 137 et 138.

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant opérant exclusivement en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. La Banque Valiant SA est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants: Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich. Elle est également présente dans toute la Suisse grâce à des prestations numériques innovantes.

Structure organisationnelle opérationnelle**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, pages 36 et 39.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 137 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires important·e·s

Au 31 décembre 2025, les participations suivantes à Valiant Holding SA égales ou supérieures à 3 % sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	10,263 %	09.05.2024
Swisscanto Direction de Fonds SA	4,986 %	14.06.2023
BlackRock, Inc.	3,086 %	12.12.2025
Dimensional Holdings Inc.	3,001 %	30.04.2025

Valiant n'a connaissance d'aucun ou d'aucune actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2025.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur la page Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse :

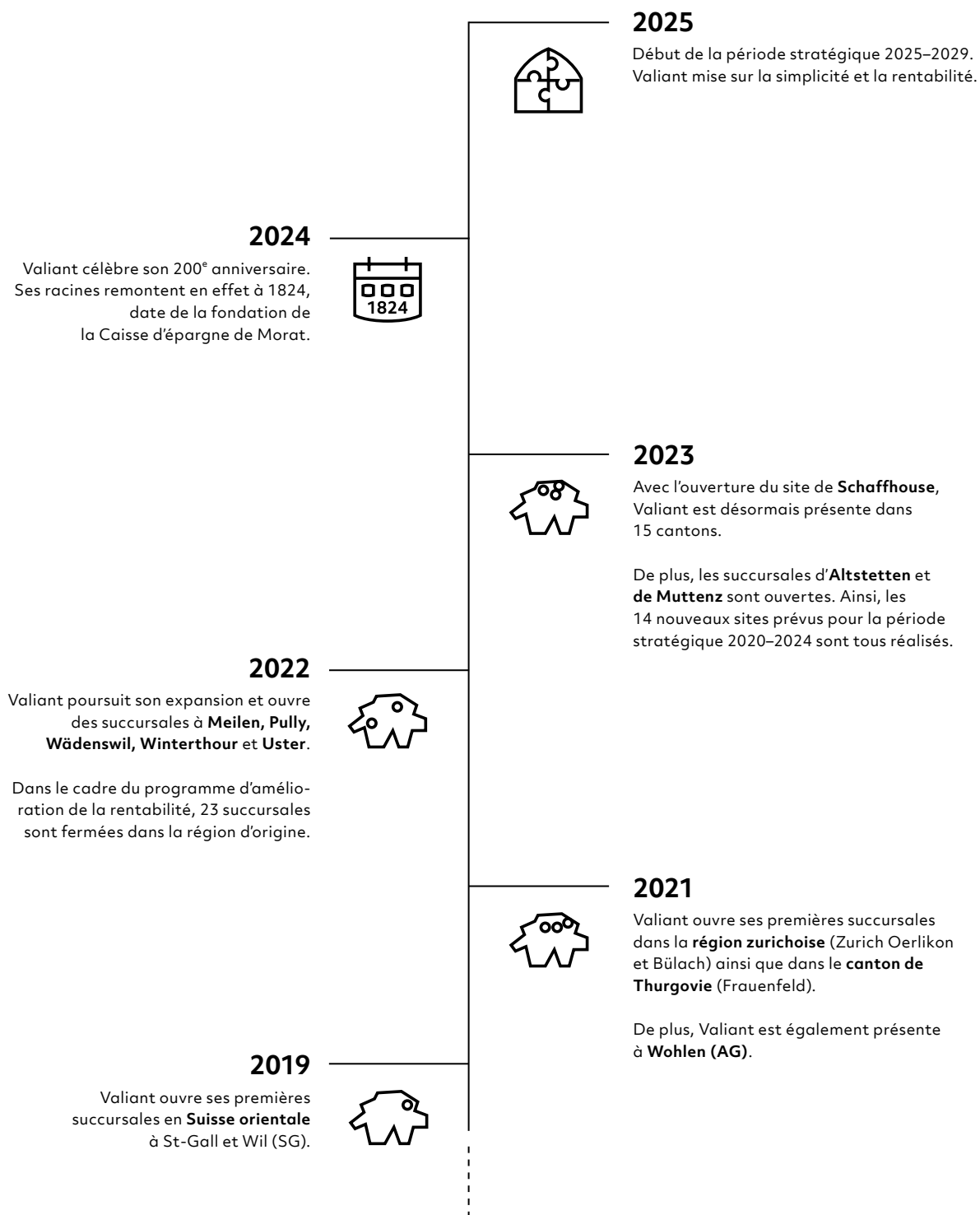
<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#>

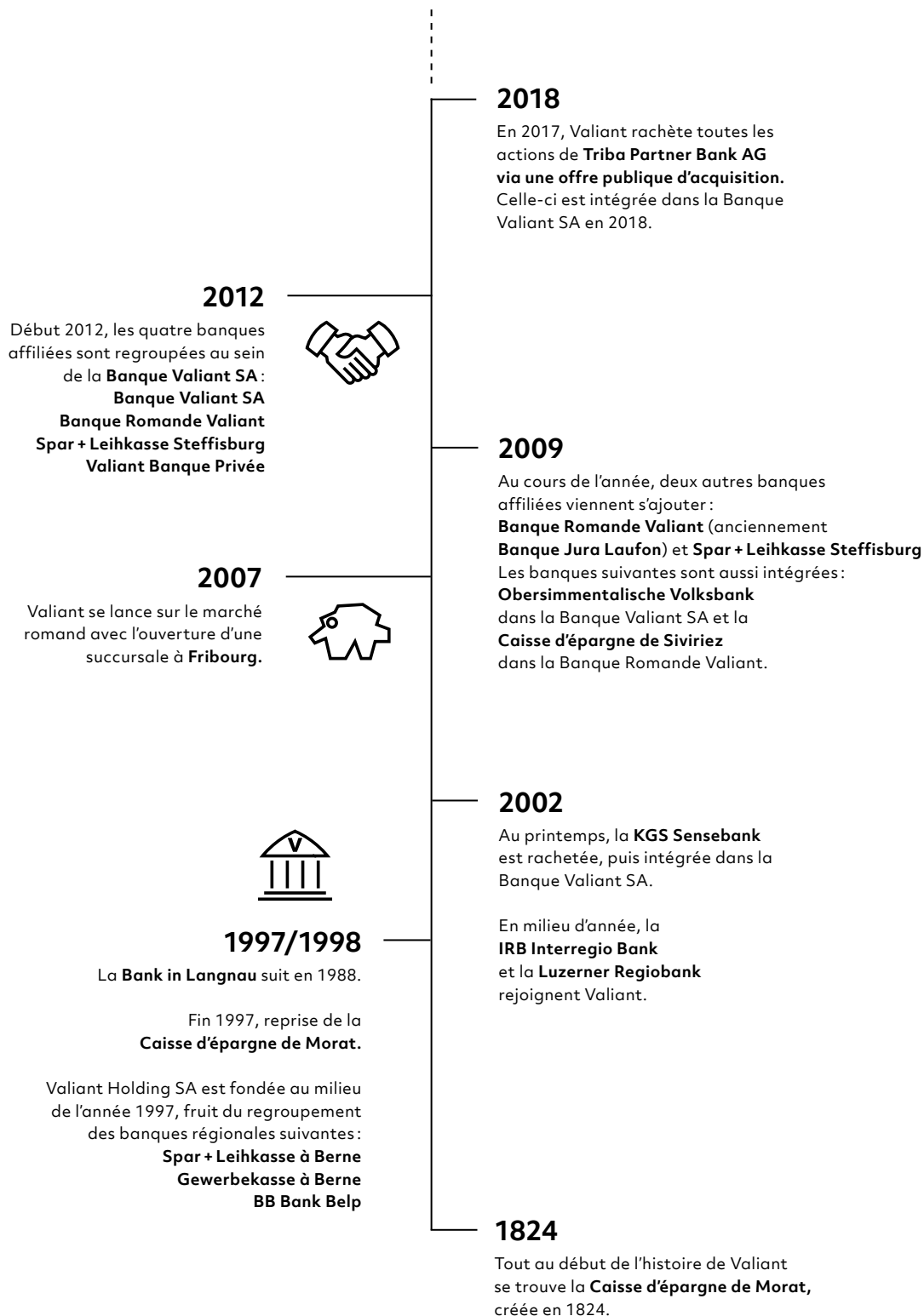
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de Valiant Holding SA s'élève à CHF 7896230.50, divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier

Valiant ne dispose ni de marge de fluctuation du capital ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit·e avec droit de vote dans le registre des actions. À la fin de l'année, 10 855 960 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nomines

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses statutaires de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un·e actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il/elle a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs ou acquéreuses étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert.

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers et dernières seront inscrit·e·s en leur nom avec droit de vote bien qu'ils ou elles agissent pour le compte de tiers (fiduciant·e·s), et ce, à concurrence de 1 % du capital social total. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciant·e·s doivent être transmis à la société. Si le ou la nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2025.



MARKUS GYGAX

Président du conseil d'administration
Suisse, 1962

Formation

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, président du conseil d'administration (depuis 2020), membre du conseil d'administration (2019–2020), CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise, directeur de la division Retail (2008–2013)
- PostFinance, responsable Distribution (2002–2008)



DR CHRISTOPH B. BÜHLER

Vice-président du conseil d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Droit, Université de Bâle
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner, avocat d'affaires et partenaire (depuis 2004)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires

Autres expériences/compétences

- Animateur et conférencier lors de colloques sur le thème de la transparence et des aspects liés à la durabilité
- Conseil d'entreprises en tant qu'avocat pour l'élaboration des rapports ESG liés à leurs activités, conformément aux exigences du reporting non financier



BARBARA ARTMANN

Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise, Université de Mannheim

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle et consultante indépendante (depuis 2025)
- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh SA (2004–2024)
- UBS SA, direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management (1999–2003)
- Zurich Assurances, responsable de projet Produits financiers suisses (1996–1998)



DR MAYA BUNDT

Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Sciences de l'environnement, Université de Bayreuth et EPF de Zurich

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle (depuis 2022)
- Swiss Re (2003–2022), Cyber Practice Leader, responsable Cyber & Digital Solutions (2016–2022), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group, consultante en management (2000–2003)

Autres expériences/compétences

- Présidente du comité de pilotage de la cyberstratégie nationale (CSN)

**ROGER HARLACHER**

Suisse, 1965

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA

Parcours professionnel

- Zweifel Chips & Snacks AG (depuis 1995), président du conseil d'administration (depuis 2024), membre du conseil d'administration (2020–2024), CEO (2015–2020), responsable marketing et ventes (2002–2015), responsable marketing (1995–2002)
- Hosta Schokolade, gestionnaire de produits du groupe international (1992–1995)
- Coca Cola Schweiz AG, responsable marketing opérationnel (1991–1992)
- UBS, gestionnaire de produits Euro Desk (1989–1991)

Autres expériences/compétences

- Vaste expertise et expérience de longue date dans le marketing et la communication
- Engagement approfondi dans le domaine de la durabilité

**D^R ROLAND HERRMANN**

Suisse, 1964

Formation

Astrophysicien, Université de Berne

Parcours professionnel

- Consultant indépendant et administrateur professionnel (depuis 2020)
- Neue Aargauer Bank AG (2012–2020), CEO (2016–2020), CFO et CEO adjoint (2012–2016)
- Clariden Leu AG, COO (2007–2012)
- Bank Hofmann AG (1998–2006), CFO et Chief Risk Officer (2003–2006), responsable Gestion des risques (1998–2003)
- UBS SA (1994–1998), réviseur et responsable d'audit

Autres expériences/compétences

- Plusieurs années d'expérience dans le commerce et la construction ainsi que dans la numérisation (banques et commerce)

**MARION KHÜNY**

Nationalité autrichienne, 1969

Formation

Sciences sociales et économiques, Université Leopold Franzen d'Innsbruck

Parcours professionnel

- Consultante indépendante et administratrice professionnelle (depuis 2017)
- Commerzbank, membre du comité de direction de la division Risques de marché, de négoce, de portefeuille de banque, de contrepartie et de liquidité (2015–2016)
- Unicredit Bank (2003–2014), responsable du domaine Risques de marché, de contrepartie, de liquidité, risques opérationnels et liés à la réputation (2013–2014), diverses fonctions de direction (2003–2013)

Autres expériences/compétences

- Plusieurs années d'expérience dans le reporting non financier et les rapports climatiques liés aux activités d'entreprises européennes cotées

**RONALD TRÄCHSEL**

Suisse, 1959

Formation

Sciences économiques, Université de Berne

Parcours professionnel

- Administrateur professionnel (depuis 2023)
- BKW SA, CFO et membre du directoire du groupe (2014–2023)
- Sika SA, CFO et membre du directoire du groupe (2008–2014)
- Vitra AG, CFO et CEO (1999–2007)

Autres expériences/compétences

- Responsable des rapports de durabilité en tant qu'ancien membre de la direction du groupe BKW SA
- Président du comité de stratégie et de durabilité d'Alpiq Holding SA

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise et au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gyga n'était pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Depuis, il est considéré comme membre indépendant. Toutes et tous les autres membres du conseil d'administration sont indépendant·e·s et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun·e des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son indépendance. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles elles et ils sont lié·e·s se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente les fonctions et les groupements d'intérêts des membres du conseil d'administration dans d'autres entreprises ainsi que dans des fondations et des groupes d'intérêts. Les membres du conseil d'administration n'exercent pas de fonctions officielles importantes ni de mandats politiques.

au 31 décembre 2025

Nom	Organisation	Fonction
Markus Gyga Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
	Association suisse des banquiers (Swiss Banking)	Membre du conseil d'administration
	Association des banques régionales suisses	Président du conseil d'administration
	Coordination des banques domestiques	Membre du directoire
Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique et Geistlich Pharma AG	Vice-président/membre du conseil d'administration
	Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation
	R. Geigy Stiftung	Vice-président du conseil de fondation
Barbara Artmann	AXA Fondation Prévoyance complémentaire	Membre du conseil de fondation
	Freelis Liegenschaft AG	Membre du conseil d'administration
Maya Bundt	APG SGA SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Comité de pilotage de la cyberstratégie nationale	Présidente
	CyberPeace Institute	Membre du conseil de fondation
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Chips & Snacks AG	Président du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Président du conseil d'administration
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Toga Food SA	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Vice-président du conseil d'administration
	WEMF AG für Werbemedienforschung	Membre du conseil d'administration
	IntelliLab GmbH	Partenaire
	Digital ad Trust Switzerland	Member of the Board
	Stiftung Vives et Vives GmbH	Président du conseil de fondation et associé
	Fondation Solidarité avec le Monde (SAM)	Membre du conseil de fondation

¹ Entreprise cotée

Nom	Organisation	Fonction
Roland Herrmann	RIBE Moto AG	Président du conseil d'administration
	Caisse des médecins Société coopérative	Vice-président du conseil d'administration
	Fondation de l'École hôtelière de Lausanne (EHL Foundation) et E.H.L. Holding SA	Membre du conseil de fondation et du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Lang & Schwarz Aktiengesellschaft ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude SA ¹	Membre du conseil d'administration
Ronald Trächsel	Wyss Graines et Plantes SA	Président du conseil d'administration
	Alpiq Holding SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

3.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le/la président-e et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils/elles sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que, lorsque les membres du conseil d'administration atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils/elles doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle la limite d'âge est atteinte.

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du/de la président-e et des membres du comité de nomination et de rémunération ainsi que sur celle de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gyga, président	16.05.2019
Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
Maya Bundt	18.05.2017
Roger Harlacher	19.05.2021
Roland Herrmann	18.05.2022
Marion Khüny	18.05.2022
Ronald Trächsel	13.05.2020

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un·e vice-président·e ainsi qu'un·e ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises pour des réunions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (cf. aussi point 3.5.4).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gyga; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégialement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative: le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le président assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation de ces réunions. En outre, il exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève à environ 50 %. Le président n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gyga	Président	Président	Membre	
Christoph B. Bühler	Vice-président			Président
Barbara Artmann	Membre	Membre		
Maya Bundt	Membre		Présidente	
Roger Harlacher	Membre		Membre	
Roland Herrmann	Membre			Membre
Marion Khüny	Membre			Membre
Ronald Trächsel	Membre	Membre		

Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le président du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils/elles sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller en fusions et acquisitions externe a participé à deux réunions et deux conseillers de projet externes ont pris part à une session du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions de développement ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement de Valiant ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseuses et investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la durabilité et les objectifs de durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement dans le déroulement et l'intégration des acquisitions réalisées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur la durabilité, les relations avec les investisseuses et investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction de la clientèle et sur d'autres thèmes.

Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléant·e·s jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le CEO, le responsable Ressources humaine et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, soumission pour approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargé·e·s de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification de la relève du président et des membres du conseil d'administration
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration
 - planification de la relève du CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidature à l'élection de chargé·e·s de fonction d'importance essentielle
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaboratrices et collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable
 - examen périodique des règlements
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- préparation du rapport annuel relatif aux rémunérations ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;

- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées;
- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter;
- élaboration des principes d'octroi de mandats à la représentation de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration;
- Le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général six fois par an. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et la présidente ou le président du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Ils/elles sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le Chief Risk Officer et le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentantes et représentants de la révision externe et interne, aux réunions.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Elles/ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Ils/elles ont en outre connaissance des activités de la révision interne et de l'organe de révision externe, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur/auditrice responsable et le/la responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son/sa responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, du rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec la direction de l'audit ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;

- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement «Risques opérationnels», lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement «Risques opérationnels», et soumet une proposition au conseil d'administration;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le Chief Risk Officer et le responsable Legal et Compliance;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris la propension au risque et les limites de risque;
- juge si l'entreprise dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation au regard des risques.

Le comité d'audit et de risque se réunit au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité. Les représentant·e·s de la révision interne et de l'organe de révision externe ont été présent·e·s comme suit pour certains points à l'ordre du jour :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque (en fonction de l'ordre du jour)	Nombre
Organe de révision externe	4
Révision interne	6

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration

Le tableau suivant reprend les réunions tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
	Durée moyenne des réunions : 2 h 50 min	Durée moyenne des réunions : 2 h 28 min	Durée moyenne des réunions : 2 h 18 min	Durée moyenne des réunions : 3 h 20 min
Total des réunions ordinaires	11	8	6	9
Markus Gygax	11	8	6	
Christoph B. Bühler	11			9
Barbara Artmann	11	8		
Maya Bundt	11		6	
Roger Harlacher	11		6	
Roland Herrmann	11			9
Marion Khüny	11			9
Ronald Trächsel	11	8		

En plus des réunions régulières du conseil d'administration, les questions stratégiques ont été discutées lors d'un atelier de deux jours avec le comité de direction.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé.

Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller en fusions et acquisitions externe a participé à deux réunions ; un conseiller de projet externe et deux représentants de l'organe de révision externe ont pris part à une réunion du conseil d'administration.

Formation, perfectionnement et échange avec des collaboratrices et collaborateurs

Au cours de l'exercice sous revue, le conseil d'administration a organisé des séquences de formation sur la réglementation et la compliance ainsi que sur les risques informatiques et les cyberrisques. Pour les séquences de formation, il a été fait appel à des spécialistes internes et externes.

Dans le cadre de l'atelier de deux jours du conseil d'administration et du comité de direction, une présentation a été faite par les dirigeant·e·s responsables de la région de Berne, suivie d'un échange. La situation actuelle du marché, les opportunités ainsi que les défis dans la zone d'activité ont été présentés et discutés. Lors des réunions du conseil d'administration et des comités, des rapports d'activité sélectionnés sont présentés par les cadres responsables, ce qui permet l'échange direct et la discussion avec les membres du conseil d'administration.

Autoévaluation

Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation au moyen d'un questionnaire a été redéfinie avec le soutien d'une entreprise de conseil externe en 2022. Les autoévaluations ont depuis été réalisées selon ce concept. Le questionnaire est à chaque fois développé sur la base des expériences acquises. En 2023, les résultats ont été évalués par la société de conseil externe. Une évaluation de l'autoévaluation a par la suite été effectuée en interne. Les différents résultats obtenus ont été discutés au sein du conseil d'administration, et des mesures concrètes de mise en œuvre ont été définies.

Planification de la succession

Le conseil d'administration a élaboré un profil général requis et une matrice des compétences pour ses membres. Ces documents sont régulièrement examinés et adaptés si nécessaire. Ils servent de base à l'évaluation de la composition du conseil d'administration et à la recherche éventuelle de nouvelles ou de nouveaux membres.

Le président du conseil d'administration s'entretient personnellement chaque année avec l'ensemble des membres du conseil d'administration et discute notamment de leur planning personnel ainsi que des éventuels changements souhaités dans la composition du conseil d'administration ou des comités. Il informe le conseil d'administration des conclusions de ces entretiens et présente la planification à moyen terme de la succession du conseil d'administration qui en découle.

Si, sur la base de ces discussions, de cette planification de la succession définie, de l'évolution des exigences ou pour d'autres raisons, le conseil d'administration conclut à la nécessité d'un changement dans sa composition, il charge le comité de nomination et de rémunération d'élaborer un profil d'exigences spécifique pour le ou la membre à rechercher. Ce profil d'exigences est discuté et approuvé par le conseil d'administration. Sur la base du profil requis, le comité de nomination et de rémunération évalue les candidatures appropriées avec l'aide d'une entreprise de conseil mandatée à cet effet. Une fois l'évaluation terminée, le comité de nomination et de rémunération soumet au conseil d'administration une ou plusieurs recommandations d'élection. Les candidat·e·s concerné·e·s sont invité·e·s à se présenter au conseil d'administration. Celui-ci décide ensuite de la proposition d'élection à l'attention de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale 2028 qu'Ewald Burgener succède à Markus Gygax comme président du conseil d'administration. Afin de se préparer à ses nouvelles fonctions et d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel entre les postes de CEO et de président du conseil d'administration, Ewald Burgener devra être élu membre ordinaire du conseil d'administration dès l'assemblée générale 2027. Il quittera alors ses fonctions de CEO. En nommant Ewald Burgener, le conseil d'administration est persuadé d'avoir fait le meilleur choix possible pour sa future présidence.

3.6 Réglementation des compétences

3.6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.2 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseuses et investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration

- élaboration des documents de planification, y compris le budget
- élaboration des bilans intermédiaires et des comptes de résultat (trimestriels)
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration
- garantie du respect des exigences réglementaires
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe
 - définition de la politique de risque
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre)
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

3.6.3 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes : il

- dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration, dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la marche des affaires ainsi que de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au Chief Risk Officer ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des contraintes légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management de Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestrielle	– Atteinte des objectifs de l'entreprise – Comptes trimestriels et reporting financier, y c. analyse des divergences par rapport au budget – Reporting ALM – Reporting Treasury et marchés des capitaux – Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestrielle	– Comptes semestriels – Reporting sur la stratégie – Reporting Legal et Compliance – Reporting sur la durabilité – Reporting du contrôle des risques – Reporting sur les risques opérationnels et l'évaluation de la situation en matière de sécurité (y c. les risques informatiques/cyberrisques) – Reporting Credit Office – Reporting Ressources humaines
Annuelle	– Budgétisation – Planification du capital – Comptes annuels – Contrôle de la politique de risque

Explications :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.
- Des explications relatives à l'orientation stratégique en matière de risque et au profil de risque de la banque, ainsi qu'aux méthodes utilisées pour mesurer le risque et en rendre compte au conseil d'administration figurent dans le rapport annuel au chapitre « Appréciation des risques » (pages 33–35) ainsi que dans l'annexe des comptes consolidés au chapitre « Commentaires relatifs à la gestion des risques » (pages 119–129).

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2025.



EWALD BURGNER

Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CEO depuis 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

- Sciences économiques, Université de Berne
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding SA et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding SA, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER

Suisse, 1970

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Droit, Université de Fribourg
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Baloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services SA, diverses fonctions de direction (1996–2010)



DR MICHAEL EISENRAUCH

Nationalité autrichienne, 1976

Fonction chez Valiant

Responsable Opérations et IT, entré au service de Valiant en 2022

Formation

- Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, Université européenne de Vienne/Belgrade
- MBA General Management, MSC et MAS de l'Université du Danube Krems (Autriche)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Bâle (2009–2022), COO, membre du directoire du groupe et responsable de secteur Service Center (2016–2022), diverses fonctions de direction et de conduite de projets (2009–2016)
- Cirquent NTT Group Company (2007–2009), senior consultant dans le domaine bancaire
- Sparkasse Oberösterreich (1991–2007), en dernier lieu responsable du Innovationszentrum für eBusiness (2000–2007)

**SERGE LAVILLE**

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

CFO depuis 2022, entré au service de Valiant en 2011

Formation

- Économiste d'entreprise HES
- Expert-comptable avec brevet fédéral
- CAS Finance durable

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Responsable Accounting/Controlling (2011–2022) et CFO adjoint (2012–2022)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- PricewaterhouseCoopers, expert-comptable Financial Services (2002–2011)

**KATHRIN WEHRLI**

Suisse, 1980

Fonction chez ValiantResponsable Clientèle institutionnelle et entreprises, entrée au service de Valiant le 1^{er} septembre 2025**Formation**

- Sciences économiques, universités de Lausanne et du Michigan, Ross School of Business (États-Unis)
- Analyste financière agréée CFA

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- UBS/Credit Suisse, Integration Office, Global Wealth Management (2023–2025)
- Credit Suisse, Head Divisional Strategy & Projects, Wealth Management (2022–2023)
- Raiffeisen Suisse, Directrice du département Produits et services d'investissement, membre de la Direction (2020–2022)
- Credit Suisse, diverses fonctions de direction (2010–2020)
- The Boston Consulting Group, responsable de projet (2005–2010)

**CHRISTOPH WILLE**

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et produits, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Droit, Université de Zurich
- MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

Membre sortant du comité de direction**D^R MARC PRAXMARER**

Suisse, 1963

Marc Praxmarer, responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, a quitté ses fonctions le 31 août 2025 après près de dix ans couronnés de succès à ce poste et n'est plus membre du comité de direction.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente les activités et les groupements d'intérêts des membres du comité de direction dans des entreprises hors du groupe Valiant ainsi que dans des fondations et des groupes d'intérêts. Les membres du comité de direction n'exercent pas de fonctions officielles importantes ni de mandats politiques.

au 31 décembre 2025

Nom	Organisation	Fonction
Ewald Burgener CEO	Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Président du conseil d'administration
	Caisse de pension de Valiant Holding ¹	Membre du conseil de fondation
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	esisuisse (garantie des dépôts) ¹	Membre du comité directeur
	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers ¹	Membre
Michael Eisenrauch Responsable Opérations et IT	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Membre du conseil d'administration
Serge Laville CFO	Crédit Mutuel de la Vallée SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Membre du conseil d'administration
	Caisse de pension de Valiant Holding ¹	Membre du conseil de fondation
	Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes de l'Association suisse des banquiers ¹	Membre
Kathrin Wehrli Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	–	–
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Viseca Payment Services SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers ¹	Président
	Fondation Künstlerhaus Boswil	Membre du conseil de fondation

¹ Mandat pour le compte de Valiant.

² Mandat dans une participation majoritaire de Valiant.

Les membres du comité de direction n'exercent pas de mandat dans des entreprises cotées en Bourse.

4.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du comité de direction ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de conduite de la gestion à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de gestion ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts du conseil d'administration et du comité de direction sont publiés dans le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 77 à 100.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul·e l'actionnaire inscrit·e au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu·e par la société comme habilité·e à voter. Toute personne acquérant des actions est inscrite, en principe, si elle ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à elle seule. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un·e actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote.

Lors de l'assemblée générale de Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un·e actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il/elle représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclue de ces limitations la représentante indépendante.

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers et dernières seront inscrit·e-s en leur nom avec droit de vote, et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation du droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Il n'existe aucune règle s'écartant de la loi.

6.1.5 Règles statutaires sur la remise d'instructions à la représentante indépendante ainsi que sur la participation électronique à l'assemblée générale

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données à la représentante indépendante pour l'assemblée générale à venir. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres à la représentante indépendante par voie électronique.

Le conseil d'administration choisit le lieu ou les lieux de tenue de l'assemblée générale, qui doit/doivent se situer en Suisse. Le conseil d'administration peut aussi prévoir que l'assemblée générale se tiendra par voie électronique, sans lieu de réunion.

En cas de tenue physique d'une assemblée générale, le conseil d'administration peut donner la possibilité aux actionnaires qui ne sont pas présent·e·s sur le lieu de l'assemblée d'exercer leurs droits par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

L'assemblée générale décide à la majorité qualifiée lorsque la loi l'exige. De plus, les décisions suivantes requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté:

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur,
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs ou détentrices d'actions nominatives,
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote,
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées.

En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité des voix représentées.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée; au choix du conseil d'administration, l'invitation s'effectue par publication dans la « Feuille officielle suisse du commerce », par courrier ou sous toute autre forme permettant d'en établir la preuve par un texte. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 5 % du capital social ou des voix.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où elles/ils ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilités à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de 10 000 francs (ce qui correspond à 20 000 actions ou 0,13 % du capital social) peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, de porter un point à l'ordre du jour ou d'inclure une proposition relative à un objet à l'ordre du jour dans la convocation à l'assemblée générale, en précisant le contenu des propositions.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Conformément aux statuts, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception. Au cours de l'exercice sous revue, le registre des actions est demeuré fermé aux inscriptions du mercredi 7 mai 2025, 16 h 00 au mercredi 14 mai 2025 inclus.

7 Changements de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un-e actionnaire majoritaire prenait le contrôle de Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les organes de révision externe et interne travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur responsable

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe et la société d'audit prudentiel de Valiant Holding SA est PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Thomas Romer exerce cette fonction depuis l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision externe et société d'audit prudentiel au titre des activités d'audit durant l'exercice 2025 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à 846 360 francs (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

PricewaterhouseCoopers SA n'a fourni à Valiant aucun service autre que des services d'audit durant l'exercice 2025.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle. La lettre de mission d'audit précise en particulier les différentes responsabilités en matière de respect des dispositions en vigueur.

L'évaluation des risques et les mesures d'audit de l'organe de révision sont discutées et prises en compte lors d'une réunion du comité d'audit et de risque en présence du réviseur responsable. Le conseil d'administration est informé par le président du comité d'audit et de risque lors de la réunion suivante.

L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque. La participation de l'organe de révision externe aux réunions du comité est présentée au point 3.5.3 à la page 59.

Rapports de l'organe de révision externe

L'organe de révision externe établit, pour Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, un rapport sur l'audit prudentiel de base selon l'ordonnance sur les audits des marchés financiers, et des rapports détaillés à l'intention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi qu'à l'attention de l'assemblée générale conformément à l'art. 728b, al. 2, CO. Ces rapports, ainsi que le rapport de l'organe de révision sur les examens de crédit et la tenue du registre des gages de la Banque Valiant SA, sont examinés en détail par le comité d'audit et de risque lors de ses réunions en présence du réviseur responsable. Le comité soumet ensuite ces rapports au conseil d'administration pour information.

Évaluation de l'organe de révision externe

En tant que société d'audit prudentiel et organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA est soumise à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision. Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance de l'organe de révision externe. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année les plans de révision et les processus déterminants, et discute des résultats de la révision avec le réviseur responsable. L'évaluation de l'organe de révision par le comité d'audit et de risque est portée à la connaissance du conseil d'administration. Le comité soumet au conseil d'administration la proposition d'élection ou de réélection de l'organe de révision externe et décide de ses mandats en dehors du mandat de révision ordinaire.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseuses et investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseuses et investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur la page Internet valiant.ch/resultats. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucllements intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseuses et investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur la page Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir par e-mail les communications sur les publications relatives à la marche des affaires de Valiant (y compris les annonces événementielles) peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch
031 310 77 44

Dates importantes pour 2026

Publication du résultat annuel	5 février 2026
Publication du rapport de gestion	24 mars 2026
Publication du boucllement intermédiaire au 31 mars	7 mai 2026
Assemblée générale	13 mai 2026
Publication du boucllement intermédiaire au 30 juin	23 juillet 2026
Publication du boucllement intermédiaire au 30 septembre	5 novembre 2026

10 Périodes d'interdiction de négociation

10.1 Membres du conseil d'administration

Les périodes d'interdiction applicables au conseil d'administration en matière de transactions (achats et ventes) sur des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent (p.ex. dérivés) sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices et collaborateurs

D'une manière générale, il est interdit aux membres du comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs concernés par la période d'interdiction générale d'acheter des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent. Pour les ventes d'actions Valiant, d'obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou d'instruments financiers ayant le même sous-jacent, les périodes d'interdiction applicables sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

Les personnes suivantes sont concernées par la période d'interdiction générale :

- tous les membres du comité de direction ainsi que leurs assistant·e·s et suppléant·e·s
- tous les membres de la direction dont l'échelon de fonction se situe entre 18 et 20
- tous les collaborateurs et collaboratrices des secteurs CEO (y compris le secrétariat général)
- tous les collaborateurs et collaboratrices du secteur Finances et Infrastructure
- tous les collaborateurs et collaboratrices du département Investment

10.3 Période d'interdiction générale

La période d'interdiction dure toute l'année, à l'exception des quatre moments suivants :

- le jour de la publication des résultats annuels à la fin du mois de mars
- le jour de la publication des résultats du 1^{er} trimestre à la fin du mois de juin
- le jour de la publication des résultats semestriels à la fin du mois de septembre
- le jour de la publication des résultats du 3^e trimestre à la fin du mois de décembre

10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets

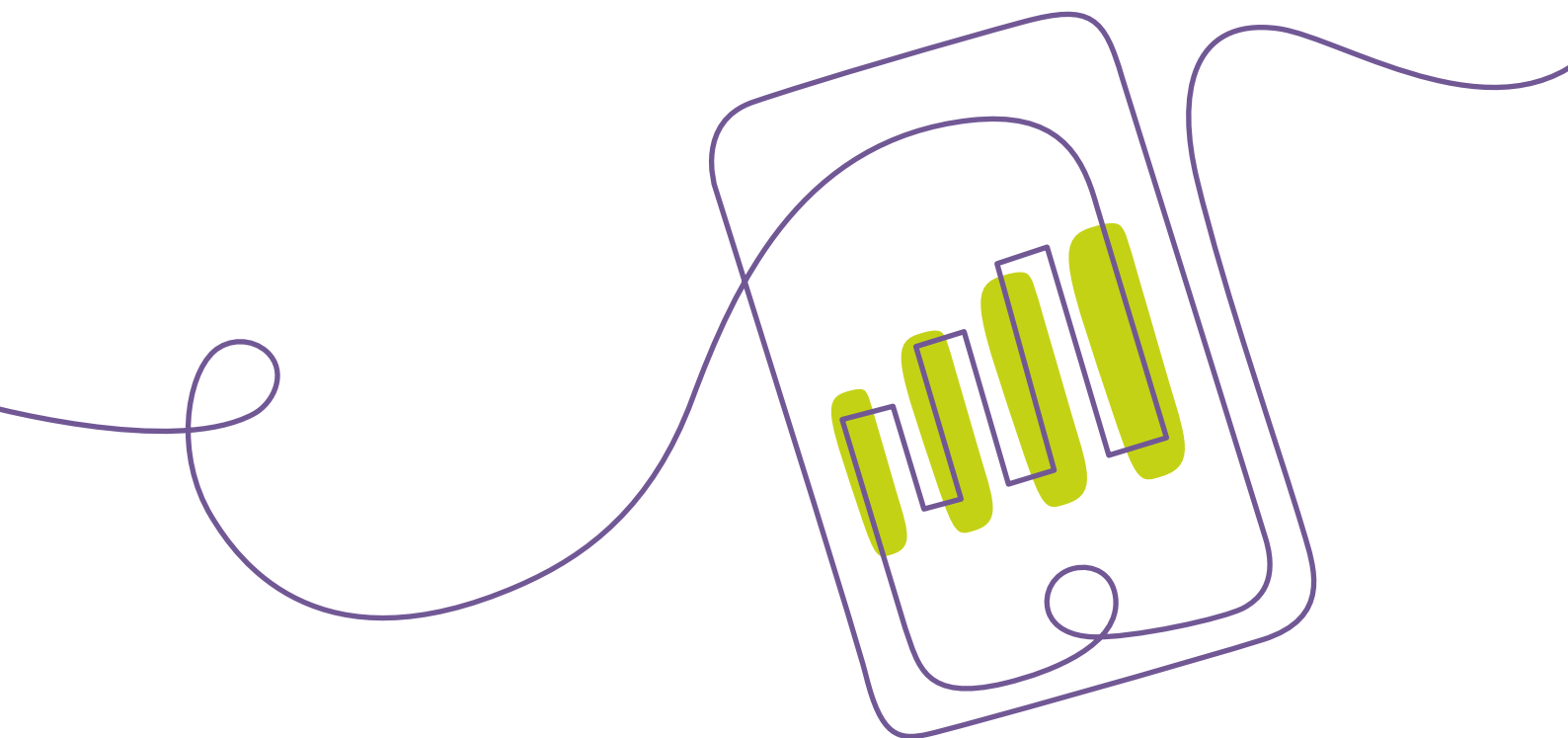
Des périodes d'interdiction ponctuelles sont définies pour les projets contenant des informations ou des mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours. Ces dernières s'appliquent, indépendamment des informations mentionnées au point 10.3, à tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices impliqués dans les projets concernés.

La direction du projet en question détermine et communique ces périodes d'interdiction liées au projet aux personnes concernées et en informe les Ressources humaines. Les périodes d'interdiction liées à des projets sont intégrées dans le système de reporting à la disposition du contrôle des risques.

10.5 Exceptions

Lorsque la situation le justifie, le comité de direction peut exempter des périodes d'interdiction susmentionnées les collaboratrices et collaborateurs concerné·e·s qui en font la demande. Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

Rapport relatif aux rémunérations



Rapport relatif aux rémunérations

79 Avant-propos

Éléments clés et principes de la politique de rémunération

- 80** 1.1 Un système de rémunération simple et transparent
- 80** 1.2 Orientation vers le marché
- 80** 1.3 Orientation vers les performances et la réussite
- 80** 1.4 Égalité des salaires
- 81** 1.5 Conscience du risque
- 81** 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %
- 81** 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction
- 81** 1.8 Réduction de la rémunération
- 81** 1.9 Ajustements de la politique de rémunération à partir de l'exercice 2026

Compétences dans la détermination de la rémunération

- 82** 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration
- 82** 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction
- 83** 2.3 Règles statutaires

Éléments de rémunération

- 84** 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration
- 86** 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Calcul de la rémunération variable

- 88** 4 Calcul de la rémunération variable

Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

- 89** 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2025
- 90** 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction
- 90** 5.3 Objectifs pour l'exercice 2026

Rémunération approuvée par l'assemblée générale

- 91** 6.1 Conseil d'administration
- 91** 6.2 Comité de direction

Rémunération de l'exercice sous revue

- 92** 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)
- 94** 7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Autres publications

- 96** 8.1 Base et étendue
- 96** 8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)
- 97** 8.3 Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches
- 97** 8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)
- 98** 8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)

Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

- 99** 9.1 Base
- 99** 9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2025
- 99** 9.3 Justification et mesures pour le comité de direction

Rapport de l'organe de révision

- 101** 10 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires,
Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que Valiant a encore simplifié son système de rémunération et renforcé la transparence de la présentation des rémunérations au cours de l'exercice sous revue :

D'une part, l'assemblée générale du 14 mai 2025 a approuvé la proposition du conseil d'administration d'effectuer les votes sur la rémunération maximale, fixe et variable, du comité de direction dans chaque cas pour l'exercice suivant. Jusqu'à présent, ces propositions étaient faites pour des périodes différentes : l'exercice en cours pour la rémunération variable et le prochain exercice pour la rémunération fixe. La synchronisation des périodes permet aux actionnaires d'examiner et de voter plus facilement les rémunérations par exercice.

D'autre part, les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont indiquées dans le présent rapport selon le principe du montant brut (présentation des rémunérations fixes et variables avant déduction des contributions de l'employé-e pour les prestations sociales et de prévoyance et mention séparée correspondante des cotisations de l'employeur) et donc selon les pratiques générales du marché. Cette modification de la présentation accroît la transparence et la comparabilité. En outre, elle n'entraîne pas d'augmentation des rémunérations effectivement versées.

Comme déjà évoqué dans le rapport relatif à l'exercice précédent, le conseil d'administration a décidé de procéder à deux autres ajustements du système de rémunération à partir de l'exercice 2026. La période de conservation des actions Valiant reçues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction dans le cadre de leur rémunération passe de trois à cinq ans. Par ailleurs, une obligation de détention d'actions Valiant à hauteur de 200 % (CEO) et 100 % (autres membres) du salaire net fixe est introduite pour les membres du comité de direction. Le portefeuille correspondant doit être constitué sur une période de cinq ans. Ces ajustements renforceront encore le lien entre la rémunération et le succès à long terme de Valiant.

En tant qu'employeur responsable et attrayant, Valiant a mis à disposition au total 1,3 % de la masse salariale en faveur du personnel dans le cadre des négociations salariales de 2025. 0,8 % ont été affectés aux augmentations de salaire individuelles et 0,5 % aux augmentations générales.



Maya Bundt

Présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération recouvre toujours les éléments clés ci-dessous. Les ajustements applicables à partir de l'exercice 2026 sont indiqués à la fin de ce chapitre.

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

La mesure du succès économique se base sur le résultat opérationnel qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés et dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité des salaires

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est mesurée tous les ans. Valiant maintient l'égalité salariale nettement en deçà du seuil de tolérance donné. Voir le rapport de durabilité aux pages 79–82 pour de plus amples informations.

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun membre de son personnel une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes. Ils reçoivent 30% de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable. Les frais des membres du conseil d'administration sont remboursés soit de manière forfaitaire, soit individuellement sur demande.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

1.9 Ajustements de la politique de rémunération à partir de l'exercice 2026

Le conseil d'administration a décidé que les membres du comité de direction devaient acquérir sur une période de cinq ans et conserver ensuite en permanence un montant minimum d'actions Valiant correspondant à 200 % (CEO) et 100 % (autres membres) de leur salaire net fixe.

De plus, la période de conservation des actions reçues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction dans le cadre de leur rémunération passe de trois à cinq ans.

Ces ajustements renforcent encore le lien entre la rémunération et le succès à long terme de Valiant. Ils seront appliqués pour la première fois au printemps 2027 pour les actions Valiant attribuées au titre de l'exercice 2026.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunération respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe et variable maximale du comité de direction pour le prochain exercice. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	–	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	–	P	D	A
Rémunération variable maximale du comité de direction	–	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	–	D	A	–
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	–

D = Demande
R = Recommandation
A = Approbation
P = Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de Valiant Holding SA définissent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir points 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations. L'assemblée générale du 14 mai 2025 a approuvé la proposition du conseil d'administration d'effectuer les votes sur la rémunération maximale, fixe et variable, du comité de direction dans chaque cas pour le prochain exercice. Jusqu'à présent, ces propositions étaient faites pour des périodes différentes: l'exercice en cours pour la rémunération variable et le prochain exercice pour la rémunération fixe. La synchronisation des périodes permet aux actionnaires d'examiner et de voter plus facilement les rémunérations par exercice.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour au moins trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et les crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de capacité financière que Valiant applique aux tiers.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration																					
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.																				
	<table> <tr> <th>Fonction</th><th>Honoraires par mandat en CHF</th></tr> <tr> <td>Président</td><td>380 000</td></tr> <tr> <td>Vice-président</td><td>140 000</td></tr> <tr> <td>Membre</td><td>90 000</td></tr> <tr> <td>Présidente du comité de nomination et de rémunération</td><td>50 000</td></tr> <tr> <td>Membre du comité de nomination et de rémunération</td><td>35 000</td></tr> <tr> <td>Président du comité d'audit et de risque</td><td>50 000</td></tr> <tr> <td>Membre du comité d'audit et de risque</td><td>35 000</td></tr> <tr> <td>Président du comité stratégique</td><td>50 000</td></tr> <tr> <td>Membre du comité stratégique</td><td>35 000</td></tr> </table>	Fonction	Honoraires par mandat en CHF	Président	380 000	Vice-président	140 000	Membre	90 000	Présidente du comité de nomination et de rémunération	50 000	Membre du comité de nomination et de rémunération	35 000	Président du comité d'audit et de risque	50 000	Membre du comité d'audit et de risque	35 000	Président du comité stratégique	50 000	Membre du comité stratégique	35 000
Fonction	Honoraires par mandat en CHF																				
Président	380 000																				
Vice-président	140 000																				
Membre	90 000																				
Présidente du comité de nomination et de rémunération	50 000																				
Membre du comité de nomination et de rémunération	35 000																				
Président du comité d'audit et de risque	50 000																				
Membre du comité d'audit et de risque	35 000																				
Président du comité stratégique	50 000																				
Membre du comité stratégique	35 000																				
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais ¹	<table> <tr> <td>Président</td><td>10 000</td></tr> <tr> <td>Membre</td><td>5 000</td></tr> </table>	Président	10 000	Membre	5 000																
Président	10 000																				
Membre	5 000																				
Prestations complémentaires	Président : abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe																				
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.																				
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration.																				
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). La première moitié des honoraires est versée en espèces en novembre. La deuxième moitié est distribuée en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.																				
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la Caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.																				

¹ Sur demande au conseil d'administration, un membre peut renoncer à l'indemnité forfaitaire pour ses frais et les décompter individuellement. À compter du mandat 2026/2027, l'indemnité forfaitaire pour frais s'élève à CHF 2000 pour toutes et tous les membres du conseil d'administration (jusqu'à présent : CHF 10 000 pour le président et CHF 5000 pour les autres membres), les événements ponctuels pouvant être décomptés à partir de CHF 50.

Informations complémentaires:

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.

- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes témoins, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes témoins est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Le premier groupe témoin comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre 1 et 3 milliards de francs). Le second groupe témoin comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État. Si un établissement financier remplit les critères correspondants, il peut faire partie des deux groupes témoins.

Les groupes témoins demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Benchmarks pour la rémunération du conseil d'administration¹

Groupe témoin 1 (capitalisation boursière similaire)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Vaudoise Assurances, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe témoin 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Baloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekarbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, Le Groupe VZ

¹ Jour de référence toujours au 30 juin de l'exercice sous revue

Le benchmarking a montré que la rémunération du conseil d'administration se situe dans la fourchette de ces deux groupes de comparaison et qu'aucune mesure n'est donc à prendre.

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans les tableaux au point 7.1, pages 92 et 93. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées au point 8.4, page 97.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction		
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités, les performances personnelles et la situation du marché.	
Frais forfaitaires	CEO	CHF 24 000
	CEO adjoint	CHF 18 000
	Membre du comité de direction	CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : – Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement – Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans	
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.	
Prestations complémentaires	– Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{re} classe¹ – Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) – Prestations subrogatoires en matière de prévoyance professionnelle – Primes d'ancienneté – Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs/-trices – Concession d'avoirs Reka	
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.	
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.	
Modalités de versement	La rémunération de base (rémunération fixe) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.	

¹ À compter de l'exercice 2026, une indemnité mensuelle de mobilité est versée en lieu et place après expiration des contrats de leasing actuellement en cours pour les véhicules de fonction ou des abonnements généraux. Le droit à un véhicule de fonction ou à un abonnement général s'éteint.

Informations complémentaires :

- Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 36,0 % et 45,4 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au point 2.2 aux pages 82–83.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de 30 000 francs (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

En 2024, une société de conseil externe a été mandatée pour réaliser une analyse comparative sur la rémunération du comité de direction. Les groupes témoins dans ce cadre sont les mêmes que ceux utilisés pour le benchmarking du conseil d'administration (voir point 3.1, page 85). La Luzerner Kantonalbank a été ajoutée au groupe témoin 1.

Le benchmarking a montré que la rémunération directe totale (rémunération fixe et variable, hors prestations sociales et de prévoyance) du CEO est inférieure à la médiane pour les deux groupes témoins. Les rémunérations directes totales des autres membres du comité de direction sont positionnées dans le quartile inférieur pour les deux groupes témoins.

Le conseil d'administration a pris connaissance des résultats du benchmarking. Au vu des résultats, aucune mesure n'est à prendre.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans les tableaux au point 7.2, à la page 94. Les prêts et les crédits au comité de direction figurent au point 8.2, page 96. Les membres du comité de direction bénéficient, comme l'ensemble des autres collaboratrices et collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées au point 8.4, page 97.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Valiant reçoivent une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance. Cela ne s'applique pas aux collaboratrices et collaborateurs en cours de formation ni aux salariées et salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, y compris le comité de direction. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et les charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Rémunération variable 2025	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2025	225,49 mio
dont 9 %	20,29 mio
Total du pool général pour la rémunération variable	20,29 mio

Rémunération variable 2024	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2024	233,37 mio
dont 9 %	21,00 mio
Total du pool général pour la rémunération variable	21,00 mio

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2025

Les objectifs pour l'exercice sont fixés par le conseil d'administration. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2026, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2025. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2025. La réalisation des objectifs est présentée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2025 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Objectifs atteints
En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.		
Pour l'exercice 2025, les objectifs suivants ont été fixés :		
– Réalisation d'un RoE de 7 % – Bénéfice consolidé légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent – Croissance des prêts de 3 % – Croissance de la fortune clientèle > 4 % (corrigé des fluctuations du marché) – Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 6 %		– Objectif de RoE dépassé (7,2 %) – Bénéfice consolidé supérieur à l'exercice précédent (+2,9 %) – Croissance des prêts non atteinte (+0,7 %) – Croissance de la fortune clientèle partiellement atteinte (+1,9 %) – Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service atteinte (+6,0 %)
Objectifs de fond		Objectifs atteints
Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2025. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.		
Secteurs	Critère mesuré	Réalisation des objectifs
Clientes et clients	Augmentation du nombre de clientes et clients Satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)	– Légère augmentation du nombre de clientes et clients – Les valeurs du Net Promoter Score ont été maintenues à un niveau élevé
Durabilité	Trajectoire de réduction des émissions de CO ₂ définie Assurance limitée obtenue pour le rapport de durabilité	– La trajectoire de réduction est définie jusqu'en 2030 – L'assurance limitée est obtenue
Processus	Target Operating Model défini	– La phase de conception a été achevée et la phase de mise en œuvre lancée

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2026

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs suivants au comité de direction pour l'exercice 2026.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2026

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2026, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés financiers :

- Réalisation d'un RoE de 7 %
- Bénéfice consolidé légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent
- Croissance des prêts de 3 %
- Croissance de la fortune clientèle > 4 % (corrigé des fluctuations du marché)
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 6 %

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2026. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Critère mesuré
Clientes et clients	Augmentation du nombre de clientes et clients Maintien à niveau élevé de la satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)
Durabilité	Mesures initiées dans l'ensemble des catégories d'émissions (scope 1 à 3) Assurance limitée obtenue pour le rapport de durabilité
Mise en œuvre de la stratégie « Valiant 2029 »	Plan de mise en œuvre et objectifs d'économies définis pour le Target Operating Model Mesures mises en œuvre conformément au plan

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximales approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2025 et la période de mandat 2024/2025 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale pour le mandat 2024/2025	22.05.2024	1670
Rémunération effective pour le mandat 2024/2025		1513
Rémunération maximale pour le mandat 2025/2026	14.05.2025	1670
Rémunération effective pour le mandat 2025/2026		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2025/2026 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2026.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2025	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe pour l'exercice 2025	22.05.2024	3500
Rémunération fixe effective pour l'exercice 2025		3183
Rémunération maximale variable pour l'exercice 2025	14.05.2025	2600
Rémunération variable effective pour l'exercice 2025		2173

Rémunérations fixe et variable maximales approuvées pour l'exercice 2026	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe pour l'exercice 2026	14.05.2025	3500
Rémunération fixe effective pour l'exercice 2026		n/a ¹
Rémunération maximale variable pour l'exercice 2026	14.05.2025	2600
Rémunération variable effective pour l'exercice 2026		n/a ¹

¹ La rémunération fixe et variable effective versée au comité de direction durant l'exercice 2026 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2026.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)

Rémunération par exercice

2025					
	Honoraires en espèces bruts en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Autres rémunérations ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	252	140	100	–	492
Christoph B. Bühler, vice-président	133	57	14	–	204
Barbara Artmann, membre	87	38	8	–	133
Maya Bundt, membre	78	42	29	–	149
Roger Harlacher, membre	87	38	9	–	134
Roland Herrmann, membre	87	38	9	–	134
Marion Khüny, membre	87	38	9	–	134
Ronald Trächsel, membre	70	38	23	–	131
Total	881	429	201	–	1511

2024					
	Honoraires en espèces bruts en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Autres rémunérations ³ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	252	140	100	–	492
Christoph B. Bühler, vice-président	133	57	14	–	204
Barbara Artmann, membre	87	38	9	–	134
Maya Bundt, membre	79	42	28	–	149
Roger Harlacher, membre	87	38	9	–	134
Roland Herrmann, membre	87	38	9	–	134
Marion Khüny, membre	87	38	9	–	134
Ronald Trächsel, membre	69	38	25	–	132
Total	881	429	203	–	1513

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière. Les chiffres présentés sont bruts (avant déduction des prestations sociales).

² Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

³ Nouvel intitulé (autrefois « Prestations en nature »).

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration
pour le mandat 2024/2025¹

	Honoraires en espèces bruts en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Autres rémunérations ⁴ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	252	140	100	–	492
Christoph B. Bühler, vice-président	133	57	14	–	204
Barbara Artmann, membre	87	38	9	–	134
Maya Bundt, membre	79	42	28	–	149
Roger Harlacher, membre	87	38	9	–	134
Roland Herrmann, membre	87	38	9	–	134
Marion Khüny, membre	87	38	9	–	134
Ronald Trächsel, membre	70	38	24	–	132
Total	882	429	202	–	1 513

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2023/2024⁵

	Honoraires en espèces bruts en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Autres rémunérations ⁴ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	252	140	100	–	492
Christoph B. Bühler, vice-président	133	57	14	–	204
Barbara Artmann, membre	87	38	9	–	134
Maya Bundt, membre	79	42	28	–	149
Roger Harlacher, membre	87	38	9	–	134
Roland Herrmann, membre	87	38	9	–	134
Marion Khüny, membre	87	38	9	–	134
Ronald Trächsel, membre	73	38	22	–	133
Total	885	429	200	–	1 514

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2024/2025 (du 22 mai 2024 au 14 mai 2025) ont eu lieu en novembre 2024 et avril 2025. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière. Les chiffres présentés sont bruts (avant déduction des prestations sociales).

³ Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

⁴ Nouvel intitulé (autrefois « Prestations en nature »).

⁵ Les versements des rémunérations pour le mandat 2023/2024 (du 17 mai 2023 au 22 mai 2024) ont eu lieu en novembre 2023 et avril 2024. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Rémunération par exercice

2025						
	Salaire brut fixe en espèces ¹ en milliers de CHF	Salaire brut variable en espèces en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Autres rémunérations ³ en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ⁴ en milliers de CHF	Total ⁵ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	510	413	177	25	259	1 384
Martin Vogler	365	204	88	18	176	851
Michael Eisenrauch	323	210	90	19	146	788
Serge Laville	323	199	86	33	153	794
Marc A. Praxmarer ⁶	215	116	50	7	104	492
Kathrin Wehrli ⁷	108	66	29	–	29	232
Christoph Wille	323	217	93	18	164	815
Total	2 167	1 425	613	120	1 031	5 356

2024						
	Salaire brut fixe en espèces ¹ en milliers de CHF	Salaire brut variable en espèces en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Autres rémunérations ³ en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ⁴ en milliers de CHF	Total ⁵ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	504	437	188	13	295	1 437
Martin Vogler	359	217	93	37	206	912
Michael Eisenrauch	319	216	92	10	140	777
Serge Laville	319	199	86	13	186	803
Marc A. Praxmarer	319	185	80	10	181	775
Christoph Wille	319	231	99	13	189	851
Total	2 139	1 485	638	96	1 197	5 555

¹ Salaire annuel

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière. Les chiffres présentés sont bruts (avant déduction des prestations sociales).

³ Part privée véhicule de fonction, allocations d'entreprise, prestations en nature, prime d'ancienneté et achat de jours de congés, hors frais forfaitaires et honoraires de mandats de tiers pour le compte de Valiant. Nouvel intitulé (autrefois « Prestations en nature »).

⁴ Comprend les cotisations de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire. Inclut en 2024 le versement exceptionnel sur le compte de prévoyance individuel de la caisse de pension.

⁵ Durant l'exercice 2025, quatre membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 88 500 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2024, trois membres du comité de direction ont reçu CHF 64 250 pour la même raison.

⁶ En fonction jusqu'au 31.08.2025.

⁷ Entrée en fonction le 01.09.2025.

Les tableaux suivants montrent la ventilation de la rémunération totale du comité de direction, en part fixe et variable.

Présentation de la rémunération variable du comité de direction

2025 ¹					
	Salaire brut variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Autres rémunérations en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 425	613	–	135	2 173

2024					
	Salaire brut variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Autres rémunérations en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 485	638	–	140	2 263

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2025 est versée en avril 2026, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS.

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2025				
	Salaire brut fixe en espèces en milliers de CHF	Autres rémunérations en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	2 167	120	896	3 183

2024				
	Salaire brut fixe en espèces en milliers de CHF	Autres rémunérations en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	2 139	96	1 057	3 292

¹ Comprend les cotisations de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire. Inclut en 2024 le versement exceptionnel sur le compte de prévoyance individuel de la caisse de pension.

8 Autres publications

8.1 Base et étendue

Les informations suivantes, exigées par la loi conformément aux art. 734b à 734e du Code des obligations suisse (CO), sont publiées dans ce chapitre :

- Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches
- Droits de participation (actions détenues) dans Valiant par des membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises

8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

Conseil d'administration

Afin de renforcer l'indépendance, aucun prêt ou crédit n'est accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2025, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2024 : aucune position).

Comité de direction

	2025		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 861	–	2 861

	2024		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 862	–	2 862

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaboratrices et collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.3 Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches

Valiant n'accorde aucune rémunération à des personnes proches de membres actuels ou précédents du conseil d'administration et du comité de direction, ni aucun crédit ou prêt à de telles personnes à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

au 31 décembre 2025

	2025 Nombre d'actions	2024 Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	15 357	14 176
Christoph B. Bühler, vice-président	1 603	1 679
Barbara Artmann, membre	3 121	2 803
Maya Bundt, membre	3 303	2 947
Roger Harlacher, membre	1 554	1 236
Roland Herrmann, membre	1 055	737
Marion Khüny, membre	1 055	737
Ronald Trächsel, membre	1 823	1 505
Total	28 871	25 820
dont total conseil d'administration	28 871	25 820
dont total personnes proches	–	–
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	13 701	12 114
Martin Vogler	2 725	5 938
Michael Eisenrauch	1 897	1 115
Serge Laville	3 103	2 379
Marc Praxmarer	–	2 500
Kathrin Wehrli	0	–
Christoph Wille	4 412	3 574
Total	25 838	27 620
dont total comité de direction	18 988	21 563
dont total personnes proches	6 850	6 057

8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)

au 31 décembre 2025

Nom	Entreprise	Fonction
Membres du conseil d'administration		
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique et Geistlich Pharma AG	Vice-président/membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
Barbara Artmann	Freelis Liegenschaft AG	Membre du conseil d'administration
Maya Bundt	APG SGA SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Chips & Snacks AG	Président du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Président du conseil d'administration
	Toga Food SA	Président du conseil d'administration
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Vice-président du conseil d'administration
	WEMF AG für Werbemedienforschung	Membre du conseil d'administration
	IntelliLab GmbH	Associé
Roland Herrmann	RIBE Moto AG	Président du conseil d'administration
	Caisse des médecins Société coopérative	Vice-président du conseil d'administration
	E.H.L. Holding SA	Membre du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Lang & Schwarz Aktiengesellschaft ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude SA ¹	Membre du conseil d'administration
Ronald Trächsel	Alpiq Holding SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Graines et Plantes SA	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration
Membres du comité de direction		
Ewald Burgener CEO	Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ³	Président du conseil d'administration
Martin Vogler	Aucune	–
Michael Eisenrauch	Entris Holding AG et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration
Serge Laville	Crédit Mutuel de la Vallée SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration
Kathrin Wehrli	Aucune	–
Christoph Wille	Viseca Payment Services SA ²	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

² Mandat pour le compte de Valiant

³ Mandat dans une participation majoritaire de Valiant

9 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

9.1 Base

Conformément à l'art. 734f CO, à moins que la représentation de chaque sexe n'atteigne au minimum 30% au sein du conseil d'administration et 20% au sein du comité de direction, le rapport de rémunération doit mentionner :

1. les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas le minimum prévu; et
2. les mesures de promotion du sexe le moins représenté.

L'obligation de rendre compte s'appliquera pour le conseil d'administration à partir de 2026 et pour le comité de direction à partir de 2031. Valiant rend compte depuis le rapport relatif aux rémunérations 2022.

9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2025

Organe	Nombre total de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Part du sexe le moins représenté
Conseil d'administration	8	5	3	37,5 %
Comité de direction	6	5	1	16,7 %

9.3 Justification et mesures pour le comité de direction

Changement au comité de direction

Un changement a eu lieu au comité de direction au cours de l'exercice sous revue. Kathrin Wehrli a été nommée responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, et membre du comité de direction. Banquière expérimentée, Kathrin Wehrli a exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes banques et été membre du comité de direction de l'une d'entre elles. Elle possède une vaste expérience dans les opérations avec la clientèle privée et entreprises ainsi que dans la gestion de fortune. Kathrin Wehrli est entrée en fonction au

1^{er} septembre 2025 et a pris la suite de Marc Praxmarer, qui a quitté le comité de direction après presque dix ans de mandat.

Mesures de promotion des femmes

Depuis 2020, le comité de direction a pris différentes mesures afin de renforcer la présence des femmes dans les postes de direction et, donc, d'accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction. Il s'agit en particulier des mesures suivantes, qui ont été poursuivies au cours de l'exercice sous revue :

- Programme de mentoring pour les collaboratrices :
les collaboratrices sélectionnées bénéficient pendant environ un an de l'accompagnement et du soutien d'un·e membre du comité de direction agissant en tant que mentor.
- Échange avec des membres du conseil d'administration pour les femmes cadres et spécialistes :
des femmes cadres et spécialistes ont pu participer à plusieurs rencontres avec des membres féminins du conseil d'administration de Valiant, consacrées à l'échange d'expériences et à la promotion des femmes.
- Réseau interne de femmes :
Valiant a créé un réseau interne de femmes, dans le cadre duquel différents événements ont eu lieu.
- Adhésion au réseau Business & Professional Women :
depuis 2022, Valiant est membre de la plus grande association suisse de femmes d'affaires.
- Objectif pour toutes et tous les cadres :
chaque cadre s'est vu fixer comme objectif pour l'exercice sous revue de prendre des mesures concrètes pour augmenter la proportion de femmes dans les fonctions de conseil à la clientèle, les postes de spécialistes et de responsables hiérarchiques.
Si, en cas de vacance, le poste correspondant ne peut pas être occupé par une femme, la ou le cadre responsable doit justifier cette situation.

Recrutement

La sélection finale (liste restreinte) pour le recrutement de membres du comité de direction doit comporter au moins une femme.

Reporting

Le comité de direction effectue des évaluations semestrielles sur le thème de la promotion des femmes. Ces évaluations portent sur les thèmes suivants : nombre de candidatures féminines et décision de sélection ainsi que fluctuation et motifs de départ des femmes.

10 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Lucerne, Valiant Holding SA

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux 7.1, 7.2, 8.2, 8.4 et 8.5 marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 92 à 98 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 92 à 98) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
+41 58 792 62 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

**Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romer', written over a horizontal line.

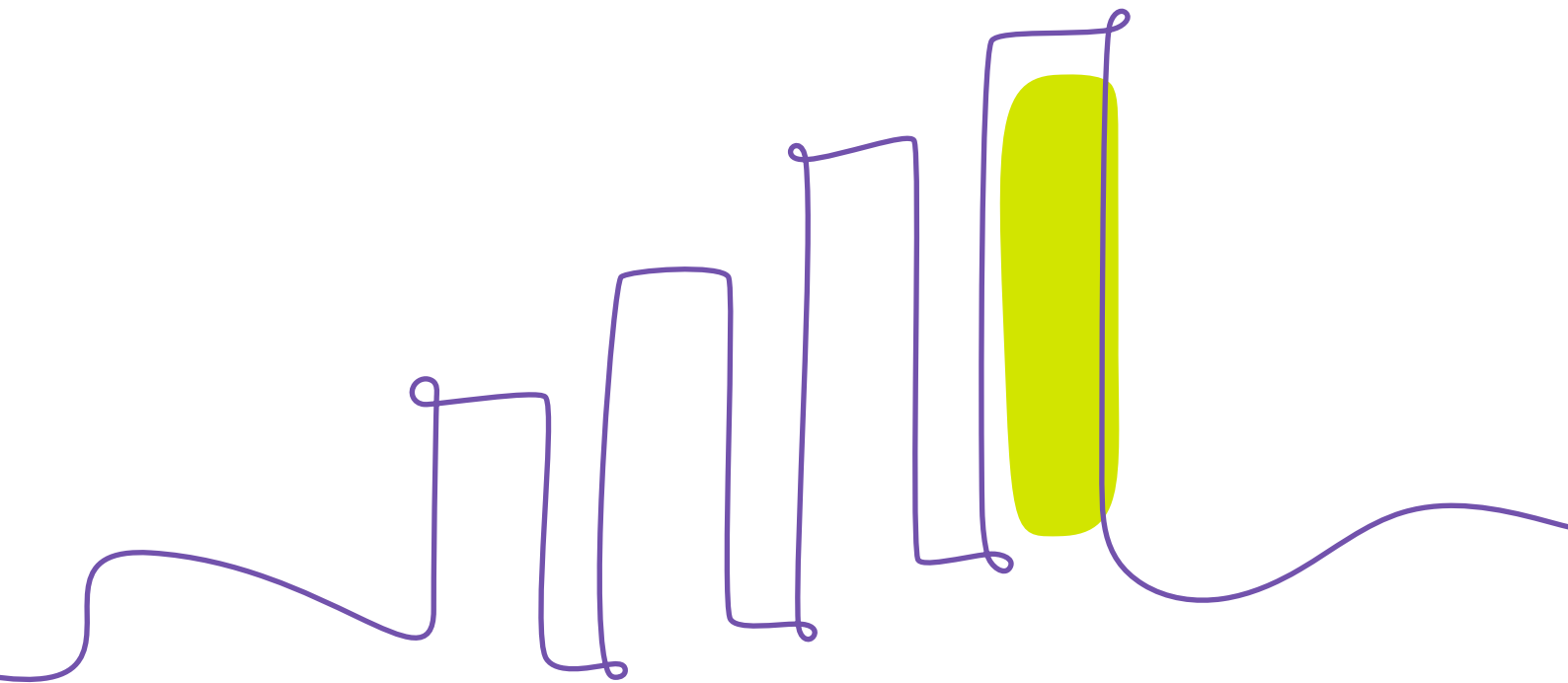
Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Schmid', written over a horizontal line.

Corinne Schmid
Experte-révisseuse agréée

Lucerne, le 20 mars 2026

Rapport financier



Comptes consolidés

- 106** Bilan consolidé
- 107** Compte de résultat consolidé
- 108** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 109** État des capitaux propres consolidés

Annexe des comptes consolidés

- 110** Raison sociale, forme juridique et siège
- 110** Principes d'établissement des comptes consolidés
- 119** Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 130** Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 131** Commentaire sur l'évaluation des couvertures
- 132** Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 133** Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 133** Organe de révision
- 133** Autres données requises par la loi
- 134** Informations relatives au bilan
- 147** Informations se rapportant aux opérations hors bilan
- 148** Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 151** Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication

- 157** Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 158** Bilan
- 159** Compte de résultat
- 160** Annexe aux comptes annuels
- 165** Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 166** Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		4 198 451	4 159 411	39 040	0,9
Créances sur les banques	11	72 934	54 389	18 545	34,1
Créances sur la clientèle	2	1 222 004	1 471 226	-249 222	-16,9
Créances hypothécaires	2, 11	29 142 682	28 677 521	465 161	1,6
Opérations de négoce	3	1 027	10 226	-9 199	-90,0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	48 526	65 438	-16 912	-25,8
Immobilisations financières	5	2 788 197	2 270 541	517 656	22,8
Comptes de régularisation		38 185	46 555	-8 370	-18,0
Participations non consolidées	6, 7, 37	262 548	260 052	2 496	1,0
Immobilisations corporelles	8	73 718	80 002	-6 284	-7,9
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	25 871	28 367	-2 496	-8,8
Total des actifs		37 874 143	37 123 728	750 415	2,0
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		1 485 766	1 629 169	-143 403	-8,8
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 593 700	22 165 850	427 850	1,9
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	5 362	5 953	-591	-9,9
Obligations de caisse		174 105	236 327	-62 222	-26,3
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	10 450 900	9 942 100	508 800	5,1
Comptes de régularisation		209 001	210 615	-1 614	-0,8
Autres passifs	10	168 601	235 891	-67 290	-28,5
Provisions	16	22 778	20 411	2 367	11,6
Réserves pour risques bancaires généraux	16	190 786	155 786	35 000	22,5
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 563	592 555	8	0,0
Réserve issue du bénéfice		1 822 035	1 770 792	51 243	2,9
Propres parts du capital	21	-4 059	0	-4 059	n/a
Bénéfice consolidé		154 709	150 383	4 326	2,9
Total des capitaux propres		2 763 930	2 677 412	86 518	3,2
Total des passifs		37 874 143	37 123 728	750 415	2,0
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Opérations hors bilan					
	Annexe	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Engagements conditionnels	2, 28	139 643	135 044	4 599	3,4
Engagements irrévocables	2	1 100 196	881 866	218 330	24,8
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	66 697	66 717	-20	-0,0
Crédits par engagement	29	0	0	0	n/a

Compte de résultat consolidé

		2025	2024	Variation	Variation
		en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts	Annexe				
Produit des intérêts et des escomptes	33	536 944	671 735	-134 791	-20,1
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		28 514	15 655	12 859	82,1
Charges d'intérêts		-157 087	-278 520	121 433	-43,6
Résultat brut des opérations d'intérêts		408 371	408 870	-499	-0,1
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-12 066	-12 930	864	-6,7
Résultat net des opérations d'intérêts		396 305	395 940	365	0,1
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		64 006	57 045	6 961	12,2
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3 567	2 965	602	20,3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		48 356	48 595	-239	-0,5
Charges de commissions		-17 371	-15 654	-1 717	11,0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		98 558	92 951	5 607	6,0
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	41 049	50 452	-9 403	-18,6
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		38	31	7	22,6
Produits des participations		11 554	10 577	977	9,2
dont participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence		8 495	7 743	752	9,7
dont autres participations non consolidées		3 059	2 834	225	7,9
Résultat des immeubles		1 388	1 376	12	0,9
Autres produits ordinaires		654	619	35	5,7
Autres charges ordinaires		-52	-270	218	-80,7
Autres résultats ordinaires		13 582	12 333	1 249	10,1
Produits d'exploitation		549 494	551 676	-2 182	-0,4
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-163 196	-161 551	-1 645	1,0
Autres charges d'exploitation	35	-138 148	-138 452	304	-0,2
Charges d'exploitation		-301 344	-300 003	-1 341	0,4
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-18 651	-19 845	1 194	-6,0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-4 007	1 546	-5 553	-359,2
Résultat opérationnel		225 492	233 374	-7 882	-3,4
Bénéfice consolidé					
Produits extraordinaires	36	1 013	671	342	51,0
Charges extraordinaires	36	-10	-6	-4	66,7
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-35 000	-46 000	11 000	-23,9
Impôts	39	-36 786	-37 656	870	-2,3
Bénéfice consolidé		154 709	150 383	4 326	2,9

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2025 Source des fonds en milliers de CHF	2025 Emploi des fonds en milliers de CHF	2025 Solde +/- en milliers de CHF	2024 Source des fonds en milliers de CHF	2024 Emploi des fonds en milliers de CHF	2024 Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	154 709			150 383		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	35 000			46 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	18 651			19 845		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		2 516			1 764	
Provisions et autres corrections de valeur	4 301	2 879		573	4 747	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	43 552	30 189		33 620	18 964	
Comptes de régularisation actifs	8 370				6 461	
Comptes de régularisation passifs		1 614		39 084		
Dividende de l'exercice précédent		91 596			86 859	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	264 583	128 794	+ 135 789	289 505	118 795	+ 170 710
Écritures par les réserves	8					
Variation des propres titres de participation		4 059			27	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	8	4 059	- 4 051	0	27	- 27
Participations non consolidées	20				13 321	
Immeubles	1 038	626		109	1 290	
Autres immobilisations corporelles		11 248		31	10 298	
Valeurs immatérielles		1 531			1 868	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	1 058	13 405	- 12 347	140	26 777	- 26 637
Créances sur la clientèle	241 286				5 817	
Créances hypothécaires		472 322			489 282	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		4 865			2 263	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	427 850			141 593		
Obligations de caisse		62 222		40 107		
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	669 136	539 409	+ 129 727	181 700	497 362	- 315 662
Opérations de négoce	9 199			4 556		
Immobilisations financières		517 656			1 181 236	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	508 800			671 800		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	517 999	517 656	+ 343	676 356	1 181 236	- 504 880
Créances sur les banques		18 545		6 240		
Engagements envers des banques		143 403		148 581		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	0	161 948	- 161 948	154 821	0	+ 154 821
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	16 912			42 498		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		591			16 510	
Autres actifs	2 496			4 226		
Autres passifs		67 290			75 775	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	19 408	67 881	- 48 473	46 724	92 285	- 45 561
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 206 543	1 286 894	- 80 351	1 059 601	1 770 883	- 711 282
Total des sources de fonds (+) / des emplois de fonds (-)	1 472 192	1 433 152	+ 39 040	1 349 246	1 916 482	- 567 236

	État 31.12.2025 en milliers de CHF	État 31.12.2024 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2024 en milliers de CHF	État 31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	4 198 451	4 159 411	+ 39 040	4 159 411	4 726 647	- 567 236
Total liquidités	4 198 451	4 159 411	+ 39 040	4 159 411	4 726 647	- 567 236

État des capitaux propres consolidés

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Bénéfice consolidé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 555	1 770 792	155 786		150 383	2 677 412
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			58 787			-58 787	0
Acquisition de propres parts du capital					-7 139		-7 139
Aliénation de propres parts du capital					3 041		3 041
Bénéfice / perte résultant de l'aliénation de propres parts du capital		-39			39		0
Dividendes et autres distributions		47				-91 596	-91 549
Autres dotations / prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				35 000			35 000
Autres dotations / prélèvements affectant les autres réserves			-7 544				-7 544
Bénéfice consolidé						154 709	154 709
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 563	1 822 035	190 786	-4 059	154 709	2 763 930

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables suisses pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation SA relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant Holding SA ainsi que l'obligation de la Banque Valiant SA étant cotées à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un boucllement consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les boucllements des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Les opérations conclues jusqu'à la date de clôture du bilan sont en principe comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes établis. La comptabilisation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion. Les opérations sur devises sont comptabilisées selon le principe de la date de règlement. Entre la date de conclusion et la date de règlement, ces opérations sont comptabilisées à des valeurs de remplacement inférieures aux valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés. L'inscription au bilan des émissions d'emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage s'effectue selon le principe de la date de règlement.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2025	Exercice précédent
USD	0.7922	0.9063
EUR	0.9305	0.9384
GBP	1.0656	1.1350

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». Pour les postes du bilan «Créances sur les banques» et «Immobilisations financières» (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

Le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation de la clientèle à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation de la clientèle entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant le calcul des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'expert-e-s.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans, jusqu'à fin 2025. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre, et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves issues du bénéfice et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans les opérations de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émission de titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant peut compenser les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, la modification de la valeur de l'instrument de couverture doit être enregistrée dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être saisi, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de variation des taux d'intérêt est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et les pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et les pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation au tableau 7.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique et matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à un changement de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et les prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage ainsi que les agios ou disagios provenant d'emprunts sont considérés comme des composantes de taux et délimités sur la durée de l'emprunt auprès des centrales d'émission de lettres de gage en question (accrual method).

Propres titres de créance

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par Valiant dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à la valeur attendue des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres parts du capital

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts du capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires aux particuliers), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom, mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques de la cliente ou du client. La donneuse ou le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de ducroire, la totalité du produit de la transaction lui revient. Valiant perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par Valiant sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseuse ou l'investisseur est établi.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences réglementaires en matière de fonds propres soient respectées même si les scénarios de stress prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, la simulation de détériorations macroéconomiques majeures suscite en particulier les risques de défaillance, les risques de variation des taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaboratrice et collaborateur, en particulier aux supérieur·e·s de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend les mesures d'atténuation des risques appropriées afin d'agir dans le respect de la tolérance au risque du conseil d'administration et des exigences réglementaires. Les mesures d'atténuation des risques peuvent par exemple englober les éléments suivants : directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes, Business Continuity Management, assurances et formations.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels, à titre prospectif, en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration, et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne.

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction de la/du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques, ainsi que l'évaluation et l'approbation des modèles pertinents pour le risque. La/le CRO est directement subordonné·e à la/au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. La/le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction de la/du responsable Legal et Compliance, elle-même/lui-même directement subordonné·e à la/au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. La/le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Elle/il peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela comprend l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de Valiant et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si la débitrice/le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (par exemple opérations interbancaires, immobilisations financières, dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité de la cliente/du client, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendant·e·s et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits en blanc aux particuliers sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des organisations de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département Restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations, et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les organisations de distribution ainsi qu'au Credit Office.

Les prêts constituant une Exception to Policy font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque.

La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés à la clientèle et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs d'alerte précoce ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement des liquidités et actifs liquides de haute qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie), qui comporte un accord de dénouement et de compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie («close-out netting»). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, immobilisations financières) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de Valiant sont soumises à des risques de variation des taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'ALCO est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes, telles que la sensibilité des capitaux propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la duration des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque de variation des taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu), et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au comité de direction, au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de stress.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la composition hétérogène de la structure de clientèle, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clientes et clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme, qui se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des lettres de gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). Le département ALM/Treasury, indépendant des organisations de distribution, est chargé de la gestion du refinancement et des liquidités. Celui-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité de direction et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la corriger sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces biens patrimoniaux constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des lettres de gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systématiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction ainsi que trimestriels au comité d'audit et de risque et au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de stress est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise de Valiant. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures internes, au facteur humain, aux systèmes, ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de compliance, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Le conseil d'administration a défini dans un règlement la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques de la clientèle. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de risk owners qui s'appuient sur leurs connaissances de spécialiste pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (par exemple rapports de compliance, réclamations de la clientèle, rapports financiers) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les prestataires informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (par exemple ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétent·e·s évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétent·e·s. L'adéquation et l'efficacité du SCI sont évaluées par le comité de direction, le comité d'audit et de risque et le conseil d'administration.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que dans l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements de contrôle des risques, de compliance et de sécurité informatique, indépendants des secteurs d'activité orientés vers le résultat, assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, Valiant est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) Valiant a pour objectif suprême de garantir à tout moment l'accès à ses services. La sécurité de l'information (et plus précisément, le respect de la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données critiques ainsi que la protection des principaux systèmes d'information de Valiant) est donc essentielle pour Valiant.

Le modèle d'affaires de Valiant prévoit, dans le secteur informatique, un degré élevé de sourcing et le recours à des prestataires de premier rang, qui étayent de manière optimale l'évolution des affaires de Valiant. Les capacités, processus et l'organisation de Valiant ont fait l'objet d'un développement régulier, pour correspondre le mieux possible aux modèles de sourcing et de services des prestataires, et pour assurer un pilotage actif de ces derniers.

Les principes relatifs à la garantie, au maintien et au rétablissement des fonctions critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM.

Des Business Continuity Plans (BCP) existent pour toutes les fonctions critiques et pour les processus et ressources critiques y afférents.

Afin de préparer de manière ciblée une situation de crise éventuelle, une Business Impact Analysis est menée au minimum une fois par an pour toutes les fonctions et tous les processus critiques. Les Business Continuity Plans (BCP) et les Disaster Recovery Plans (DRP) existants sont vérifiés, testés et actualisés en collaboration avec les prestataires d'outsourcing.

Une cellule de crise composée et formée en vue de ces situations assure la gestion de la crise proprement dite, jusqu'au rétablissement d'une situation normale. Sa capacité à remplir ses fonctions est testée et optimisée lors d'un exercice annuel.

Résilience opérationnelle Outre la capacité de rétablir les fonctions critiques en cas d'interruption dans les limites de la tolérance prédéfinie, il est ici fait référence à la capacité à identifier les menaces et les défaillances éventuelles, à s'en protéger et à y réagir, à rétablir la marche ordinaire des affaires et à en tirer des enseignements pour minimiser les conséquences. Pour accroître sa résilience opérationnelle, Valiant mène au minimum une fois par an une analyse des menaces et des interruptions éventuelles des fonctions critiques, ainsi que des mesures prises pour réduire la probabilité d'occurrence des défaillances et des perturbations. Les mesures en résultant sont examinées avec les domaines de compétence concernés et mises en œuvre.

Recours à l'intelligence artificielle (IA) Le recours à l'IA se généralise dans le secteur financier. Valiant utilise aussi différentes applications basées sur l'IA, et notamment des applications de prestataires externes permettant d'identifier et de lutter contre la fraude dans le trafic des paiements numériques ou d'évaluer des biens immobiliers financés. Les applications basées sur l'IA sont soumises à un processus de contrôle interne avant de pouvoir être utilisées chez Valiant. Pour lutter contre les cyberattaques toujours plus sophistiquées menées à l'aide de l'IA (attaques de phishing de plus en plus réalistes, technologies d'hypertrucage),

Valiant déploie, en collaboration avec ses partenaires d'outsourcing, différents outils de reconnaissance et de contrôle optimisés régulièrement. Elle organise aussi des formations pour le personnel.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement «Risques opérationnels» à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) et de la résilience opérationnelle ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Risques de compliance

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la compliance («Compliance Management») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de compliance et donc d'assurer une activité commerciale conforme à la loi.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les banques suisses sont soumises à une réglementation stricte en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La FINMA veille à son respect. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur qui la concernent et veille à leur respect au moyen de formations, de contrôles, de mesures de surveillance et d'une analyse de risque détaillée.

Loi sur les services financiers (LSFin) / loi sur les établissements financiers (LEFin) Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ceux-ci visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque de la cliente/du client ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clientèle. Les exigences accrues concernant la formation continue et le perfectionnement des conseillères et conseillers à la clientèle sont également respectées.

Loi sur la protection des données (LPD) Valiant accorde une grande importance à la protection des données personnelles et applique systématiquement les exigences légales avec le plus grand soin. Les informations relatives au traitement des données personnelles de la clientèle par Valiant sont communiquées à cette dernière par le biais de la déclaration de confidentialité qui lui est envoyée et qui est publiée sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs sont formés conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque à vocation nationale, Valiant adopte une approche restrictive à l'égard de sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle

domiciliée à l'étranger. En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à ces tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients et clientes bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (par exemple cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique ainsi que du conseil d'administration.

Risques de réputation

Les risques de réputation comportent notamment le risque qu'une publicité négative sur la gestion des affaires ou les relations d'affaires de Valiant, qu'elle soit justifiée ou pas, compromette la confiance dans l'intégrité de l'établissement. Les risques de réputation ne sont généralement pas quantifiables et ne peuvent donc pas être gérés à l'aide de limites quantitatives. Les risques de réputation sont limités, autant que possible, par une multitude d'instruments visant à renforcer la compétence et l'intégrité, ainsi qu'un système de contrôle interne adéquat.

Risques de durabilité et risques financiers liés à la nature

Les risques de durabilité et les risques financiers liés à la nature qu'ils comportent ne constituent pas une catégorie de risque distincte, mais plutôt un moteur pour les catégories de risque susmentionnées.

Valiant est consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier. La stratégie « Valiant 2029 » oriente davantage l'activité commerciale sur la durabilité. La gestion des émissions de carbone en constitue un élément central.

Valiant s'efforce d'atténuer autant que possible les risques de durabilité et les risques financiers liés à la nature en adoptant des mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique.

Vous trouverez davantage d'informations sur la durabilité dans le rapport de durabilité.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, par des mesures et des instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures de réduction des risques », page 122.

Détermination des corrections de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation de la clientèle privée ainsi que pour les grandes entreprises clientes, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou déjà connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, page 112.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés, et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis sont directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des couvertures

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base des caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Ceux-ci tiennent compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré et que la créance est compromise, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins de la clientèle et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et les engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et les engagements envers les clientes et clients ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondants. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, Valiant documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Autres données requises par la loi

Il n'existe aucune autre donnée requise par la loi n'ayant pas déjà été publiée dans les présents comptes consolidés.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

		Nature des couvertures			
		Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Prêts					
Créances sur la clientèle		185 349	547 570	574 326	1 307 245
Créances hypothécaires		29 173 709	97	22 411	29 196 217
Immeubles d'habitations		26 259 895	97	11 869	26 271 861
Immeubles commerciaux		859 404		6	859 410
Immeubles artisanaux et industriels		1 572 927		8 489	1 581 416
Autres		481 483		2 047	483 530
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
	Exercice sous revue	29 359 058	547 667	596 737	30 503 462
	Exercice précédent	29 031 042	628 924	612 460	30 272 426
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)					
	Exercice sous revue	29 320 721	547 454	496 511	30 364 686
	Exercice précédent	28 995 975	628 763	524 009	30 148 747
Hors bilan					
Engagements conditionnels		8 311	26 841	104 491	139 643
Engagements irrévocables		945 255		154 941	1 100 196
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				66 697	66 697
Total du hors bilan					
	Exercice sous revue	953 566	26 841	326 129	1 306 536
	Exercice précédent	733 351	18 279	331 997	1 083 627
Créances compromises					
		Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF
Exercice sous revue		152 034	91 463	60 572	60 572
Exercice précédent		121 721	80 632	41 089	41 089

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 19,5 millions en comparaison annuelle. Cette hausse s'explique par quelques positions dont la notation s'est détériorée. Aucune détérioration systématique de la situation globale n'a été constatée.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 53,1 millions (contre CHF 64,9 millions l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	1 027	10 226
Titres de participation	1 027	10 226
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	1 027	10 226

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				43 886	105	2 412 000	
Instruments de taux	0	0	0	43 886	105	2 412 000	
Contrats à terme	4 640	5 257	1 679 753				
Devises/métaux précieux	4 640	5 257	1 679 753	0	0	0	
Options (exchange traded)							
Titres de participation/indices	0	0	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	4 640	5 257	1 679 753	43 886	105	2 412 000
	Exercice précédent	18 706	5 953	1 718 015	46 732	0	1 680 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	4 640	5 257		43 886	105	
	Exercice précédent	18 706	5 953		46 732	0	

	Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Après prise en compte des contrats de netting		
Exercice sous revue	48 526	5 362
Exercice précédent	65 438	5 953

	Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Selon les contreparties			
Valeurs de remplacement positives	0	48 243	283
Valeurs de remplacement négatives	0	4 570	792

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Banques selon durée résiduelle			
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	4 293	4 405	1 535 232
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	43 950	165	2 448 622

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Titres de créance	2 785 106	2 267 240	2 820 788	2 335 891
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 785 106	2 267 240	2 820 788	2 335 891
Titres de participation	1 690	1 882	7 273	7 183
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	618	85	618	85
Immeubles	783	1 334	783	1 334
Total immobilisations financières	2 788 197	2 270 541	2 829 462	2 344 493
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 785 106	2 266 740		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA- ¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A- ¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB- ¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B- ¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B- ¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	2 785 106						2 785 106

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investis- sements en milliers de CHF	Désinvestis- sements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/ reprises d'amor- tissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2025 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équiva- lence	183 045		183 045					2 516	185 561
sans valeur boursière	183 045		183 045					2 516	185 561
Autres participations non consolidées	80 057	- 3 050	77 007			- 20			76 987
sans valeur boursière	80 057	- 3 050	77 007			- 20			76 987
Total des participations non consolidées	263 102	- 3 050	260 052	0	0	- 20	0	2 516	262 548

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97	x	
Entris Holding SA, Muri bei Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 200 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Entris Banking SA, Muri bei Bern ¹	Exploitation d'une banque	35 766	58,84	58,84
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA propose la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient 100 % d'AgentSelly SA. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les capitaux propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (tableau 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2025 en milliers de CHF
Immeubles	181 001	-113 406	67 595		626	-1 038	-5 951	61 232
Immeubles à l'usage de la banque ¹	155 297	-96 738	58 559		622		-5 635	53 546
Autres immeubles	25 704	-16 668	9 036		4	-1 038	-316	7 686
Autres immobilisations corporelles	28 146	-15 739	12 407		11 248		-11 169	12 486
Total des immobilisations corporelles	209 147	-129 145	80 002	0	11 874	-1 038	-17 120	73 718

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés comme du leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2025 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles				1 531	-1 531	0
Total des valeurs immatérielles	0	0	0	1 531	-1 531	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Compte de compensation			146 950	206 076
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	2 020	2 020		
Impôts indirects	8 168	6 244	4 723	21 556
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	12 562	16 765	14 887	7 465
Divers	3 121	3 338	2 041	794
Total autres actifs et autres passifs	25 871	28 367	168 601	235 891

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Liquidités (compte de garantie Esisuisse)	77 471	78 245		
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	10 165 006	9 316 579	7 802 900	7 114 100
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	6 500	3 600		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	35 061	61 731	33 300	61 900
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 717 183	4 643 879	2 648 000	2 828 000
Créances sur les banques	3 430	3 260		
Actifs mis en gage	15 004 651	14 107 294	10 484 200	10 004 000

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	16 245	9 156
Total des engagements	16 245	9 156

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2025 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2025 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2025 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2024 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2025 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	2020		2020	2020		-168

Les réserves de cotisations de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de cotisations de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de cotisations de l'employeur n'ont pas été rémunérées.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/ insuffisance de couverture 31.12.2025 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2025 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2024 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2025 en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.				1 274	1 274	1 231
Plans de prévoyance avec excédent	55 898				10 737	10 994	10 621
Plans de prévoyance avec insuffisance							

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 112,8 % pour un taux technique de 1,50 % (contre 1,50 % l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 61,6 millions. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique. Le conseil d'administration considère que malgré l'excédent de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur ; ce montant doit être utilisé pour les assuré·e·s.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié·e·s à une caisse complémentaire (fondation collective avenirplus.ch). Le degré de couverture n'est pas encore connu au moment de la publication du rapport de gestion. Il s'élevait à 115,5 % au 31.12.2024. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2021	aucune	20.01.2026	270 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,050	2025	aucune	09.07.2026	30 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,050	2025	aucune	31.08.2026	100 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	aucune	29.01.2027	303 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	aucune	06.12.2027	250 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1,850	2023	aucune	31.05.2028	180 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	aucune	31.07.2029	400 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	aucune	29.11.2030	215 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,100	2021	aucune	07.05.2031	190 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1,550	2024	aucune	23.04.2032	400 000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	aucune	04.12.2034	310 000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	1,175 ¹				7 802 900
Total						10 450 900

¹ Valeur moyenne

Les Covered Bonds émis sont garantis par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance 2028 en milliers de CHF	Échéance 2029 en milliers de CHF	Échéance 2030 en milliers de CHF	Échéance >2030 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	400 000	553 000	180 000	400 000	215 000	900 000	2 648 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	924 600	522 600	478 400	715 300	538 900	4 623 100	7 802 900
Total	1 324 600	1 075 600	658 400	1 115 300	753 900	5 523 100	10 450 900

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2024 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclasi- fications en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvre- ments en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2025 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	1 838					33	-6	1 865
Provisions pour engagements de prévoyance								0
Provisions pour risques de défaillance	11 042		134	811				11 987
Provisions de restructurations ¹	3 945	-2 623						1 322
Autres provisions ²	3 586	-101				4 268	-149	7 604
Total des provisions	20 411	-2 724	134	811	0	4 301	-155	22 778
Réserves pour risques bancaires généraux³	155 786					35 000		190 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	41 089	-4 865		13 511	1 405	19 819	-10 387	60 572
Corrections de valeur pour les risques latents ⁴	82 590		7 410	-14 322		22 328	-19 802	78 204
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	123 679	-4 865	7 410	-811	1 405	42 147	-30 189	138 776

¹ Provision pour l'achèvement des travaux entamés dans le cadre du projet zone clients et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques, pour rémunérations variables et pour la mise en œuvre de projets stratégiques. Au cours de l'exercice sous revue, une provision de CHF 2,9 millions a été constituée dans le cadre de cette position en relation avec une migration informatique. La sortie de fonds est prévue entre 2026 et 2028.

³ 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs)

⁴ Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées à hauteur de CHF 7,5 millions selon une approche basée sur le portefeuille. Elles ont été comptabilisées au débit des réserves de bénéfices. La constitution de ces corrections de valeur s'est achevée à la fin de l'année 2025. Au total, CHF 35,7 millions ont été constitués.

17. Capital social

Conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'au personnel

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3 610	4 077	358	358
Membres du comité de direction	5 391	6 125	535	538
Membres de direction	8 081	9 437	802	829
Total	17 082	19 639	1 695	1 725

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois

ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 77 à 100). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel hors de ces échelons de fonction. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	17 049	13 605	8 911	6 527
Affaires d'organes ²	2 861	2 862	3 979	2 267
Autres parties liées ³	4 129 840	4 094 403	1 329	1 325

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA, Valiant Hypothèques SA, Valiant Garantie SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Valiant Holding SA

³ Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 77,3 millions. Les transactions (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations aux pages 92 à 95.

20. Participants significatifs

Conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2025		0
+ Achats	127.89	55 801
- Ventes	117.40	-8 719
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	118.16	-17 082
Propres actions nominatives au 31.12.2025		30 000
Actions réservées pour le programme de participation des salarié-e-s au 01.01.2025		
Actions réservées pour le programme de participation des salarié-e-s au 31.12.2025		12 011

Durant l'exercice sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,04 million, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de Valiant Holding SA.

22. Participations des organes et rapport relatif aux rémunérations

Conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	4 120 980	77 471						4 198 451
Créances sur les banques	56 886	16 048						72 934
Créances sur la clientèle	3 906	384 157	154 449	191 314	373 877	114 301		1 222 004
Créances hypothécaires	3 810	3 188 133	1 758 696	3 806 892	14 962 081	5 423 070		29 142 682
Opérations de négoce	1 027							1 027
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	48 526							48 526
Immobilisations financières	2 309		12 002	185 879	1 067 551	1 519 673	783	2 788 197
Total	4 237 444	3 665 809	1 925 147	4 184 085	16 403 509	7 057 044	783	37 473 821
Exercice précédent	4 213 823	4 779 632	1 735 319	3 218 108	15 248 650	7 511 886	1 334	36 708 752
Engagements envers les banques	64 243	33 300	1 063 774	324 449				1 485 766
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 295 430	9 416 530	1 141 976	714 314	25 200	250		22 593 700
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 362							5 362
Obligations de caisse			35 767	23 820	100 046	14 472		174 105
Emprunts et prêts des lettres de gage			338 000	986 600	3 603 200	5 523 100		10 450 900
Total	11 365 035	9 449 830	2 579 517	2 049 183	3 728 446	5 537 822	0	34 709 833
Exercice précédent	9 638 070	8 871 662	4 186 410	1 986 602	3 529 910	5 766 745	0	33 979 399

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2025		31.12.2024	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	4 197 230	1 221	4 158 059	1 352
Créances sur les banques	43 873	29 061	38 208	16 181
Créances sur la clientèle	1 218 069	3 935	1 467 151	4 075
Créances hypothécaires	29 142 682		28 677 521	
Opérations de négoce	1 027		10 226	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	48 526		65 438	
Immobilisations financières	1 865 272	922 925	1 716 280	554 261
Comptes de régularisation	38 185		46 555	
Participations non consolidées	262 548		260 052	
Immobilisations corporelles	73 718		80 002	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	25 871		28 367	
Total des actifs	36 917 001	957 142	36 547 859	575 869
Passifs				
Engagements envers les banques	213 547	1 272 219	519 405	1 109 764
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 407 618	186 082	21 921 874	243 976
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 362		5 953	
Obligations de caisse	174 105		236 327	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	10 450 900		9 942 100	
Comptes de régularisation	209 001		210 615	
Autres passifs	168 601		235 891	
Provisions	22 778		20 411	
Réserves pour risques bancaires généraux	190 786		155 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 563		592 555	
Réserve légale issue du bénéfice	1 822 035		1 770 792	
Propres parts du capital (poste négatif)	-4 059		0	
Bénéfice consolidé	154 709		150 383	
Total des passifs	36 415 842	1 458 301	35 769 988	1 353 740

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	4 191 495	6 403	342	211	4 198 451
Créances sur les banques	15 466	16 034	7 660	33 774	72 934
Créances sur la clientèle	1 177 685	44 051	123	145	1 222 004
Créances hypothécaires	29 142 682				29 142 682
Opérations de négoce	1 027				1 027
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	48 526				48 526
Immobilisations financières	2 390 669	396 910		618	2 788 197
Comptes de régularisation actifs	38 185				38 185
Participations non consolidées	262 548				262 548
Immobilisations corporelles	73 718				73 718
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	25 669	174		28	25 871
Total des actifs bilantaires	37 367 670	463 572	8 125	34 776	37 874 143
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	504 668	846 997	298 209	29 879	1 679 753
Total des actifs	37 872 338	1 310 569	306 334	64 655	39 553 896
Passifs					
Engagements envers les banques	883 203	455 990	146 564	9	1 485 766
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 039 886	365 448	145 160	43 206	22 593 700
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 362				5 362
Obligations de caisse	174 105				174 105
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	10 450 900				10 450 900
Comptes de régularisation passifs	209 001				209 001
Autres passifs	168 497		59	45	168 601
Provisions	22 778				22 778
Réserves pour risques bancaires généraux	190 786				190 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 563				592 563
Réserve légale issue du bénéfice	1 822 035				1 822 035
Propres parts du capital (poste négatif)	-4 059				-4 059
Bénéfice consolidé	154 709				154 709
Total des passifs bilantaires	36 717 662	821 438	291 783	43 260	37 874 143
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 139 012	505 937	15 478	19 943	1 680 370
Total des passifs	37 856 674	1 327 375	307 261	63 203	39 554 513
Position nette par monnaie	15 664	-16 806	-927	1 452	-617

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	20 706	17 808
Garanties de prestation de garantie et similaires	65 568	62 537
Autres engagements conditionnels	53 369	54 699
Total des engagements conditionnels	139 643	135 044

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice de la Debit Mastercard® et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	24 410	25 646
Total des opérations fiduciaires	24 410	25 646

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Valiant n'a aucune position en cryptoactifs. Les cryptoactifs détenus par les clientes et clients dans les valeurs de dépôt s'élevaient à CHF 13,1 millions au 31 décembre 2025 (CHF 14,4 millions l'exercice précédent).

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités		
Opérations de négoce avec clients	39 809	48 315
Autres opérations de négoce	1 240	2 137
Résultat des opérations de négoce¹	41 049	50 452

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque		
Titres	455	813
Devises	39 034	47 723
Matières premières/métaux précieux	1 560	1 916
Résultat des opérations de négoce¹	41 049	50 452

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	2	
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	641	

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	135 655	134 550
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	2018	2054
Prestations sociales	22 568	21 971
Autres frais de personnel	4 973	5 030
Total des charges de personnel	163 196	161 551

35. Autres charges d'exploitation

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Coût des locaux	15 870	16 877
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	76 850	77 392
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	4 270	3 481
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	846	908
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	846	900
dont pour d'autres prestations de service		8
Autres charges d'exploitation	40 312	39 794
Total des charges d'exploitation	138 148	138 452

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	967	509
Bénéfice provenant de la vente de participations	4	
Autres postes	42	162
Total des produits extraordinaires	1 013	671
Charges extraordinaires		
Autres postes	10	6
Total des charges extraordinaires	10	6

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue. Les informations relatives aux réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées figurent dans le tableau 16.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	36 759	37 638
dont charges relatives aux impôts courants	38 657	40 201
dont variations des régularisations des exercices précédents	-1 898	-2 563
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	27	18
Total impôts	36 786	37 656

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait pendant l'exercice sous revue à 16,3 % (contre 16,1 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2025	2024
Bénéfice consolidé (en milliers de CHF)	154 709	150 383
Droits de participation en circulation		
Nombre moyen de titres de participation en circulation	15 792 461	15 792 461
Nombre moyen de titres de participation détenus en propre	-8 174	-2 012
Total des titres de participation non dilués	15 784 287	15 790 449
Résultat par titre de participation		
Non dilué, en tenant compte des propres titres de participation	9.80	9.52

Le résultat non dilué par titre de participation est calculé à partir du bénéfice consolidé de l'exercice sous revue, divisé par le nombre moyen pondéré de titres de participation en circulation. Au cours de l'exercice sous revue, comme au cours de l'exercice précédent, aucun droit de participation, aucune option sur action pouvant être exercée ou obligation convertible n'était susceptible d'avoir un effet sur la dilution.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (« le groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 106 à 150) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

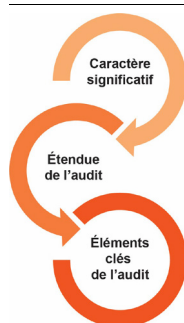
PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
+41 58 792 62 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 9'574'000

Nous avons finalisé les travaux d'audit des trois sociétés du groupe entièrement consolidées. Les comptes consolidés 2025 d'Entris Holding SA sont audités par PricewaterhouseCoopers SA. Cette participation est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe Valiant selon la méthode de la mise en équivalence.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe CHF 9'574'000

Point de référence	Résultat avant impôts consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.



Nous avons convenu avec le Conseil d'administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 957'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance. Au 31 décembre 2025 les créances clients s'inscrivent à CHF 30.4 milliards et représentent 80.2% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.2 milliards et créances hypothécaires de CHF 29.1 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 138.8 millions. La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les	Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre. Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de



conditions cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter aux pages 112 - 113 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), aux pages 130 - 131 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 131 (Évaluation des couvertures) en annexe des comptes consolidés.

valeur mis en oeuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillée. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques et aux dispositions légales. Il est en



autre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.



- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Corinne Schmid
Experte-révisseuse agréée

Lucerne, le 20 mars 2026

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	e
	T	T-1
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 664 217	2 580 958
2 Fonds propres de base (Tier1)	2 664 217	2 580 958
3 Total des fonds propres	2 666 581	2 583 186
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)		
4 RWA	15 480 452	15 653 408
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1	17,21	16,49
6 Ratio de fonds propres de base	17,21	16,49
7 Ratio de fonds propres total	17,23	16,50
Exigences en matière de réserves CET1 (en % des RWA)		
8 Réserve de fonds propres selon la norme minimale de Bâle (2,5 %)	2,50	2,50
9 Réserve anticyclique selon la norme minimale de Bâle : réserve anticyclique élargie selon l'article 44a OFR	0,00	0,00
11 Exigences totales en matière de réserves de qualité CET1 (lignes 8 + 9 + 10)	2,50	2,50
12 CET1 disponible pour satisfaire aux exigences en matière de réserves (ligne 11), après déduction du CET1 pour satisfaire aux exigences minimales	9,23	8,50
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	1,68	1,54
12c Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,48	9,34
12d Ratio-cible en Tier1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,28	11,14
12e Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,68	13,54
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement total (LRD) (en CHF)	39 985 085	38 916 287
14 Ratio de levier, exprimé en Tier 1 en % du LRD, y compris l'effet d'une exemption temporaire des avoirs auprès de la banque centrale	6,66	6,63
14b Ratio de levier, sans l'effet d'une exemption temporaire des avoirs auprès de la banque centrale	6,66	6,63
14e Fonds propres minimaux (art. 42 OFR)	1 238 436	1 252 273

	a	b	c	d	e
	T	T-(3 mois)	T-(6 mois)	T-(9 mois)	T-1
Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15 Numérateur du LCR : total des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	6 295 323	6 486 673	5 733 463	6 036 597	5 393 399
16 Dénominateur du LCR : total des sorties nettes de trésorerie (en milliers de CHF)	4 227 005	4 605 229	4 085 157	4 406 658	4 063 492
17 Ratio de liquidité, LCR (en %)	149	141	140	137	133

	a	e
	T	T-1
Ratio de financement (NSFR)		
18 Refinancement stable disponible (en milliers de CHF)	30 073 509	29 622 265
19 Refinancement stable requis (en milliers de CHF)	25 195 601	25 860 411
20 Taux de financement, NSFR (en %)	119	115

T = Année

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA), est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant: valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

		31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs	Annexe				
Liquidités	2	43 489	41 502	1 987	4,8
Actifs détenus à court terme en titres	15	1 027	10 226	-9 199	-90,0
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme en titres		44 516	51 728	-7 212	-13,9
Autres créances à court terme		92	177	-85	-48,0
Actifs de régularisation		170 000	140 233	29 767	21,2
dont envers les entreprises affiliées		170 000	140 233	29 767	21,2
Total de l'actif circulant		214 608	192 138	22 470	11,7
Immobilisations financières	2	788	954	-166	-17,4
Participations	2, 5	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé		1 222 397	1 222 563	-166	-0,0
Total des actifs		1 437 005	1 414 701	22 304	1,6
Passifs					
Autres dettes à court terme		249	242	7	2,9
Passifs de régularisation		1 572	1 326	246	18,6
dont envers les entreprises affiliées		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme		1 821	1 568	253	16,1
Engagements envers les banques		100 000	150 000	-50 000	-33,3
dont envers les entreprises affiliées		100 000	150 000	-50 000	-33,3
Provisions		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à long terme		100 000	150 000	-50 000	-33,3
Total des fonds étrangers		101 821	151 568	-49 747	-32,8
Capital social	16	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital		1 531	1 523	8	0,5
dont réserves d'apports en capital exonérés fiscalement		70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice		711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice		450 271	403 841	46 430	11,5
Bénéfice au bilan		167 699	138 027	29 672	21,5
dont bénéfice reporté		0	1	-1	-100,0
dont bénéfice de l'exercice		167 699	138 026	29 673	21,5
Propres parts du capital	6	-4 059	0	-4 059	n/a
Total des fonds propres		1 335 184	1 263 133	72 051	5,7
Total des passifs		1 437 005	1 414 701	22 304	1,6

Compte de résultat

		2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations	Annexe				
Frais de gestion		2 878	3 239	-361	-11,1
Recettes des prestations		2 878	3 239	-361	-11,1
Charges d'exploitation					
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel		-2 770	-3 066	296	-9,7
Charges de personnel		-2 770	-3 066	296	-9,7
Autres charges d'exploitation		-1 708	-1 788	80	-4,5
Autres charges d'exploitation		-1 708	-1 788	80	-4,5
Provisions		0	0	0	n/a
Amortissements et corrections de valeur		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts		-1 600	-1 615	15	-0,9
Résultat financier					
Produit des participations	19	170 000	140 000	30 000	21,4
Charges d'intérêts		-313	-513	200	-39,0
dont envers les entreprises affiliées		-313	-513	200	-39,0
Produit des intérêts		184	236	-52	-22,0
Autres produits financiers		1 118	2 409	-1 291	-53,6
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations		121	0	121	n/a
Autres charges financières		-1 240	-2 119	879	-41,5
Résultat financier		169 749	140 013	29 736	21,2
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts		168 149	138 398	29 751	21,5
Produits extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts		168 149	138 398	29 751	21,5
Impôts		-450	-372	-78	21,0
Bénéfice de l'exercice		167 699	138 026	29 673	21,5

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 13 à 40.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles des articles relatifs à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs détenus à court terme en titres qui sont portés au bilan dans les liquidités sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des «Autres produits financiers» ou «Autres charges financières». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2025 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel figure à l'annexe 6. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 0,8 million (contre CHF 1,0 million l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1222 millions (contre CHF 1222 millions l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,0 équivalents temps plein (contre 3,0 équivalents temps plein l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Banking SA, Muri bei Bern ¹	Exploitation d'une banque	35 766	58,84	58,84		x
Entris Holding SA, Muri bei Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 200 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2025		0
+ Achats	127.89	55 801
- Ventes	117.40	- 8 719
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	118.16	- 17 082
Propres actions nominatives au 31.12.2025		30 000
Actions réservées pour le programme de participation des salarié-e-s au 01.01.2025		
Actions réservées pour le programme de participation des salarié-e-s au 31.12.2025		12 011

Durant l'exercice sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,04 million, imputée à la réserve légale issue du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales ne détiennent aucun instrument de capital propre de Valiant Holding SA.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 million (contre CHF 0,1 million l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'au personnel durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3 610	4 077	358	358
Membres du comité de direction	1 587	1 822	157	160
Membres de direction	235	268	23	24
Total	5 432	6 167	538	542

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 77 à 100). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel hors de ces échelons de fonction. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	2025 en milliers de CHF	2024 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Total des produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires		
Total des charges extraordinaires	0	0

14. Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'exercice sous revue.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme en titres sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

- UBS Fund Management (Switzerland) AG indiquait posséder une participation de 10,26 % dans Valiant Holding SA le 9 mai 2024.
- Swisscanto Directions de Fonds SA indiquait posséder une participation de 4,99 % dans Valiant Holding SA le 14 juin 2023.
- BlackRock, Inc. indiquait posséder une participation de 3,01 % dans Valiant Holding SA le 12 décembre 2025.
- Dimensional Holdings Inc. indiquait posséder une participation de 3,00 % dans Valiant Holding SA le 30 avril 2025.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des comptes consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », aux pages 119 à 129.

18. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2025 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	248	242
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	213 489	181 735
Engagements sur des sociétés affiliées	100 000	150 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

19. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2025 en CHF	2024 en CHF
Bénéfice de l'exercice	167 699 126.16	138 025 693.41
Report de bénéfice	79.52	659.91
Bénéfice au bilan	167 699 205.68	138 026 353.32
Proposition du conseil d'administration		
Total à disposition de l'assemblée générale	167 699 205.68	138 026 353.32
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-72 944 000.00	-46 430 000.00
Versement du dividende	-94 754 766.00	-91 596 273.80
Report du bénéfice à compte nouveau	439.68	79.52

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

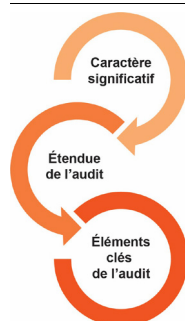
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 158 à 165) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 5'748'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
+41 58 792 62 00



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'748'000
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Conseil d'administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 574'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.



Evaluation des participations

Eléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations. Au 31 décembre 2025 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 85.0% du total du bilan. Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs. Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 160 et 161 en annexe des états financiers.	Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes. Nous avons : - comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; - validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; - procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables).

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour



permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romer'.

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Schmid'.

Corinne Schmid
Experte-révisseuse agréée

Lucerne, le 20 mars 2026

Adresses de Valiant Holding SA

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Éditrice

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
Case postale · 3001 Berne
Téléphone 031 320 91 11
info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA
Communication d'entreprise et finance

Conception, mise en page, production

NeidhartSchön AG, Zurich

Photographie

Severin Jakob, Zurich

Traduction

Apostroph Group SA, Lausanne

Le présent rapport de gestion est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2025, Valiant Holding AG »). Seul le rapport de gestion en langue allemande fait foi.

valiant.ch

votre banque en toute simplicité

valiant